



**HAL**  
open science

## La société rurale au XIe siècle : une réévaluation

Raúl Estangüi Gómez, Michel Kaplan

► **To cite this version:**

Raúl Estangüi Gómez, Michel Kaplan. La société rurale au XIe siècle : une réévaluation. Travaux et mémoires, Collège de France, Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance, 2017, pp.531-560. hal-03901676

**HAL Id: hal-03901676**

**<https://hal.science/hal-03901676v1>**

Submitted on 11 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLLÈGE DE FRANCE – CNRS  
CENTRE DE RECHERCHE D’HISTOIRE  
ET CIVILISATION DE BYZANCE

---

TRAVAUX ET MÉMOIRES  
21/2

AUTOUR  
DU *PREMIER HUMANISME BYZANTIN*  
& DES *CINQ ÉTUDES SUR LE XI<sup>e</sup> SIÈCLE*,  
QUARANTE ANS APRÈS PAUL LEMERLE

édité par  
Bernard FLUSIN  
&  
Jean-Claude CHEYNET

*Ouvrage publié avec le concours  
de l’université Paris-Sorbonne*

ORIENT ET MÉDITERRANÉE (UMR 8167) / MONDE BYZANTIN  
COLLÈGE DE FRANCE / INSTITUT D'ÉTUDES BYZANTINES

## **TRAVAUX ET MÉMOIRES**

– publication annuelle paraissant en un ou deux fascicules –

Fondés par Paul LEMERLE

Continués par Gilbert DAGRON

Dirigés par Constantin ZUCKERMAN

Comité de rédaction :

Jean-Claude CHEYNET, Vincent DÉROCHE,

Denis FEISSEL, Bernard FLUSIN

Comité scientifique :

Wolfram BRANDES (Francfort)

Peter SCHREINER (Cologne – Munich)

Jean-Luc FOURNET (Paris)

Werner SEIBT (Vienne)

Marlia MANGO (Oxford)

Jean-Pierre SODINI (Paris)

Brigitte MONDRAIN (Paris)

Secrétariat de rédaction, relecture et composition :

Emmanuelle CAPET

©Association des Amis du Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance – 2017

ISBN 978-2-916716-64-0

ISSN 0577-1471

# LA SOCIÉTÉ RURALE AU XI<sup>e</sup> SIÈCLE : UNE RÉÉVALUATION

par Raúl ESTANGÜI GÓMEZ & Michel KAPLAN

---

Dans la conclusion de ses *Cinq études sur le XI<sup>e</sup> siècle byzantin*, Paul Lemerle écrivait en 1977 : « La terre, qui a toujours tenu la première place dans le système socio-économique et institutionnel de Byzance, doit logiquement prendre de plus en plus d'importance. Or nous sommes à une époque caractérisée, de ce point de vue, par l'effacement de l'ancien régime des "biens militaires" et par le fait que le nouveau régime de la *pronoia* n'est pas encore institué, même si certains signes, comme le nombre croissant des apanages, semblent déjà aller dans ce sens. Beaucoup d'obscurité demeure, et des questions essentielles restent sans réponse bien assurée, par exemple celle-ci : y a-t-il eu diminution corrélative de la production, et dans ce cas, une extension de la grande propriété en est-elle la cause, en même temps peut-être qu'une conséquence ? En attendant que les documents d'archives soient mieux étudiés, je n'oserais faire mienne aucune de ces propositions. »<sup>1</sup>

Si nous nous tournons vers le colloque organisé par Paul Lemerle sur le XI<sup>e</sup> siècle et qui constitue l'essentiel du tome 6 de *Travaux et mémoires*, deux articles concernent notre sujet. Pour Nicolas Svoronos<sup>2</sup>, qui consacre une partie de son article aux structures de l'économie rurale<sup>3</sup>, on observe des changements quantitatifs jusqu'au troisième quart du siècle, puis qualitatifs (*pronoia, oikonomia*). Cela se caractérise par un accroissement de la grande propriété aux dépens de la petite et moyenne. Mais ce renversement numérique au profit de la paysannerie dépendante n'entame pas la prédominance de la petite exploitation

---

1. LEMERLE, *Cinq études*, p. 310. Lorsqu'il écrit, quatre volumes des Actes de l'Athos seulement ont été publiés, dont trois intéressent ce sujet : *Xéropotamou*; *Dionysiou*; et surtout *Lavra* 1. Les soldats des thèmes (contingents provinciaux), issus de la petite et moyenne paysannerie, avaient vu leurs terres enregistrées aux rôles militaires au X<sup>e</sup> siècle pour les protéger. La *pronoia* est un système de rémunération des militaires, en général de plus haut rang, constituant en la dévolution à leur bénéfice de revenus fiscaux, dévolution liée au service et donc révocable. Le terme d'*oikonomia* employé ci-dessous, est à peu près synonyme. Paul Lemerle utilise le terme apanage dans un sens figuré.

2. SVORONOS, Remarques.

3. *Ibid.*, p. 52-63. Les mêmes conclusions concernant l'organisation de l'exploitation agricole ont été exposées dans un article plus ancien : N. SVORONOS, Sur quelques formes de la vie rurale à Byzance : petite et grande exploitation, *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 11, 1956, p. 325-335; repris dans ID., *Études sur l'organisation intérieure, la société et l'économie de l'Empire byzantin* (Variorum CS 15), London 1973, II.

familiale. La réserve en régie directe apparaît difficilement dans les sources. Nicolas Svoronos analyse la fortune d'Eustathe Boïlas, puis le *praktikon* d'Andronic Doukas<sup>4</sup>. Il s'intéresse aux tenanciers : il estime la superficie de l'exploitation ordinaire à 175 *modioi*; en ajoutant à la production céréalière située dans la riche plaine alluviale du Méandre les revenus des autres productions et si l'on déduit les semailles et la charge fiscale, il resterait à la famille paysanne environ 15 *nomismata*, plus si le paysan est propriétaire, moins s'il est locataire ou parèque. Ce revenu laisse-t-il au paysan quelque chose pour les investissements? Non selon Svoronos, il a juste de quoi nourrir sa famille. Seuls les grands propriétaires ont de quoi investir (Lavra, Andronic Doukas, Boïlas) et ils le font : en 1030, Lavra investit 520 *nomismata* pour mettre en valeur les terres du monastère de Bouleutèria<sup>5</sup>. Mais, d'après l'auteur, ces investissements sont destinés à l'installation de parèques, car les grands propriétaires, qui résident essentiellement en ville, attendent avant tout des revenus pour les y dépenser, et compléter les salaires (*rogai*) distribuées par l'Empereur. Ils ne poussent donc pas les feux de la production agricole; tout au plus aident-ils leurs parèques à accroître leur force de travail. Et Nicolas Svoronos ajoute que la population est au mieux stable, voire en décroissance en Asie Mineure, dépeuplée à cause des guerres civiles avant même l'arrivée des Turcs. Donc, dans les campagnes, il conclut à une tendance, dès le XI<sup>e</sup> siècle, à la stagnation et à la récession.

Pour Hélène Ahrweiler, qui recherche les nouvelles hiérarchies et les nouvelles solidarités<sup>6</sup>, sur ce point en accord avec Nicolas Svoronos, la haute aristocratie se constantinopolitane et ses membres abandonnent la préoccupation de leur fortune terrienne. La partie moins huppée de cette aristocratie provinciale essaie d'adoucir les mesures, la contraignant par ses appuis à Constantinople : ceux que l'auteure qualifie de « semi-puissants des campagnes » constituent ainsi à leur profit une « chaîne de protections et d'interventions » aboutissant au Palais. « À côté, nous avons les *apopratoiteoi*, groupe formé par l'élément le plus déshérité, qui se constitue en bandes pour entreprendre des actions "sauvages", dirions-nous aujourd'hui, contre les protégés de l'autorité qui lèsent leurs intérêts, ou contre l'autorité elle-même. » De nombreuses sources nous montrent les *ponèroi agrogeitones* (« terribles et rustres voisins ») menant des mini-jacqueries, qui déclenchent la réaction des autorités et même des grands propriétaires et de leurs hommes<sup>7</sup>. Ces fréquentes actions d'autodéfense entretiennent un climat de désordre et d'exaspération, d'autant que l'État abandonne une partie du contrôle qu'il exerçait sur les populations. N'ayant plus les moyens de contrainte pour forcer les contribuables à payer l'impôt<sup>8</sup>, il l'affirme, comme il apparaît dans les sources dès Constantin X Doukas (1059-

4. *Patmos* 2, n° 50 (1073), p. 3-35.

5. *Lavra* 1, n° 26, p. 177-179 : Athanase de Bouleutèria dispose que ce couvent appartient désormais à Lavra, puisque feu Eustratios de Lavra, oncle du testateur, en a fait tous les frais (l. 12-13 : il a dépensé 520 *nomismata*).

6. H. AHRWEILER, Recherches sur la société byzantine au XI<sup>e</sup> siècle : nouvelles hiérarchies et nouvelles solidarités, *TM* 6, 1976, p. 99-124.

7. *Ibid.*, n. 70 : Psellos, *Ep.* 50, 51, 52, p. 82-84.

8. Kekaumenos, ed. Wassiliewsky & Jernstedt, p. 101 : στρατοῦ γὰρ μὴ ὄντος οὐδ' ὁ δημόσιος συνίσταται. Dernière édition, C. ROUECHÉ, sur le site Humanities in the European Research Area <http://www.ancientwisdoms.ac.uk/library/kekaumenos-consilia-et-narrationes/> 2013 (consulté le 13 juin 2016) avec toutes les traductions en langue moderne, auxquelles il faut ajouter : Kékauménos, *Conseils et récits d'un gentilhomme byzantin*, texte présenté et trad. du grec par P. Odorico, Toulouse 2015.

1067)<sup>9</sup>. Face à cela, les populations provinciales cherchent le secours de personnalités locales marquantes : de petits dynastes locaux<sup>10</sup> entourés de leurs *anthrôpoi*, *bestiaritai*, *hypèretai*, leurs milices privées. Voilà qui opère le brassage des populations provinciales, offrant une possibilité de promotion, pratiquement la seule pour la paysannerie depuis que les milices privées ont intégré l'armée régulière : ainsi s'affirment, bouleversant les hiérarchies sociales des provinces, les foyers de nouvelles solidarités qui constituaient l'objet de la recherche d'Hélène Ahrweiler.

Nous avons ici un tableau sombre du XI<sup>e</sup> siècle, qui a été considérablement nuancé dans les décennies suivantes.

#### 1. DE LA PUBLICATION DE *CINQ ÉTUDES SUR LE XI<sup>e</sup> SIÈCLE* À AUJOURD'HUI : BILAN HISTORIOGRAPHIQUE

Il ne saurait être question de résumer tout ce qui a été publié depuis 1975-1976. Notons tout de même quelques études marquantes qui remettent en cause une partie des affirmations exposées ci-dessus ou des points considérés comme acquis concernant la société rurale byzantine en général et en particulier celle du siècle considéré. Alan Harvey, dès 1990, avançait que l'économie byzantine était en expansion du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, position que suit pour les campagnes Jacques Lefort dans sa contribution à *L'Economic history of Byzantium*<sup>12</sup>. Harvey souligne une expansion démographique continue et une densification de l'occupation du sol, particulièrement nette au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, l'archéologie et l'histoire du paysage confirmant des sources écrites trop rares<sup>13</sup>, du moins en Europe, compte tenu du choc turc en Asie Mineure. Il montre que, au XI<sup>e</sup> siècle, cette croissance permet à la fois à l'État de conserver des revenus corrects et aux puissants d'obtenir des exemptions fiscales sans créer de déséquilibres en dehors des crises politiques majeures<sup>14</sup>.

9. Zonaras, p. 676.

10. Kekaumenos, ed. Wassiliewsky & Jernstedt, p. 34.

11. A. HARVEY, *Economic expansion in the Byzantine Empire 900-1200*, Cambridge 1990. Deux ans plutôt, W. TREADGOLD, *The Byzantine revival, 782-842*, Stanford 1988, avait déjà constaté le début d'une reprise à partir de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle ; toutefois, A. Harvey n'a pas eu le temps de connaître cette étude avant la parution de son ouvrage. Il convient néanmoins de signaler qu'avant Harvey et Treadgold, voire avant la parution du volume sur le XI<sup>e</sup> siècle dirigé par Lemerle, M. HENDY, Byzantium, 1081-1204 : an economic reappraisal, *Transactions of the Royal historical society* 5<sup>th</sup> ser. 20, 1970, p. 31-52, repris dans Id., *The economy, fiscal administration and coinage of Byzantium* (Variorum CS 305), Northampton 1989, II, avait déjà proposé une vision moins pessimiste de la fin du XI<sup>e</sup> et surtout du XII<sup>e</sup> siècle ; voir aussi une mise à jour plus récente de cet article dans Id., Byzantium, 1081-1204 : the economy revisited, twenty years on, dans Id., *The economy, op. cit.*, III.

12. J. LEFORT, The rural economy, 7<sup>th</sup>-12<sup>th</sup> centuries, dans *EHB* 1, p. 231-310 ; traduction anglaise de l'original en français (L'économie rurale à Byzance, VII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle), publié dans Id., *Société rurale et histoire du paysage à Byzance* (Bilans de recherche 1), Paris 2006, p. 395-478.

13. A. DUNN, The exploitation and control of woodland and scrubland in the Byzantine world, *BMGS* 16, 1992, p. 235-298.

14. A. HARVEY, Competition for economic resources : the state, landowners and fiscal privileges, dans *Η αυτοκρατορία σε κρίση(;) Το Βυζάντιο τον 11<sup>ο</sup> αιώνα (1025-1081) = The empire in crisis (?) : Byzantium in the 11<sup>th</sup> century (1025-1081)*, ed. by V. Vlyssidou (Εθνικό Ίδρυμα Ερευνών, Ινστιτούτο Βυζαντινών Ερευνών. Διεθνή Συμπόσια 11), Athens 2003, p. 169-177.

Cette vision de l'économie byzantine, qui sous-tend toute l'*Economic history of Byzantium*, a été magistralement synthétisée par Angéliki Laiou et Cécile Morrisson<sup>15</sup>. Pour elles, la période du VIII<sup>e</sup> (surtout après la dernière récurrence de la peste dans les années 740) au X<sup>e</sup> siècle est celle « de la restructuration, du redressement et d'une expansion maîtrisée » ; toutefois, au cours du X<sup>e</sup> siècle, « des pressions se font sentir, les riches et puissants tendent à accumuler la fortune foncière ». Puis les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles constituent « l'époque d'une croissance accélérée ». Quant à l'organisation de la production agricole, l'évolution, entamée au X<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, se caractérise par « le passage de la communauté villageoise de paysans propriétaires et contribuables au domaine exploité par des locataires » ; si les paysans propriétaires subsistent jusqu'à la fin de l'Empire, ils ne sont plus en position dominante. Pour autant, les spécialistes ont continué d'adhérer à l'ancienne hypothèse de Svoronos, selon laquelle la mise en valeur du sol par de petites tenures paysannes l'emporte largement sur la grande exploitation domaniale. Cette donnée fondamentale expliquerait pour l'essentiel que les tenures paysannes aient pu bénéficier elles aussi de l'expansion économique. Laiou et Morrisson ont écrit qu'« à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le domaine, plus ou moins étendu, cultivé par des fermiers locataires (*paroikoi*), était devenu le modèle structurant les campagnes », sans pour autant remettre en cause la cohésion économique et sociale du village<sup>17</sup>. Pour elles, en devenant parèques, les paysans naguère propriétaires, et qui le restent pour partie, doivent certes payer plus, le loyer s'ajoutant à l'impôt, mais ils bénéficient de l'appui des propriétaires, qui viennent en soutien à leurs défrichements, investissent eux-mêmes dans la mise en valeur des terres, notamment lorsqu'il y a extension des terroirs, et louent ou prêtent leurs équipements, par exemple les « attelages despotiques<sup>18</sup> », aux parèques, qui sont les locataires perpétuels de leurs terres<sup>19</sup>.

Cette perspective d'expansion, avec les conséquences évoquées, a profondément modifié la façon d'aborder l'étude de la société rurale, à commencer par celle que Michel Kaplan a développée dans un ouvrage écrit avant 1987, mais paru seulement en 1992<sup>20</sup>. Certains points de vue doivent néanmoins être signalés pour leur caractère radical. Youval Rotman, dans son étude sur les esclaves dans le monde méditerranéen de l'Antiquité au

15. A. LAIOU & C. MORRISSON, *The Byzantine economy* (Cambridge medieval textbooks), Cambridge 2007.

16. N. ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ, The social structure of Byzantine countryside in the first half of the tenth century, *Σύμμεικτα* 10, 1996, p. 105-125, repris dans Id., *Social and economic life in Byzantium* (Variorum CS 799), Aldershot 2004, XVI.

17. LAIOU & MORRISSON, *The Byzantine economy* (cité n. 15), p. 101 : « The village retained a certain cohesion; in economic terms, there was probably cooperation among peasants who shared oxen or agricultural implements, or who cleared land together or constructed mills. There was also a degree of social cohesion manifested in the presence of the "first men of the village" [...] ».

18. Cf., par exemple, *Typikon de Grégoire Pakourianos* (décembre 1083), p. 43, l. 389 : δεσποτικῶν ζευγαρίων.

19. LAIOU & MORRISSON, *The Byzantine economy* (cité n. 15), p. 104 : « The landlords—or their stewards—had the means to organize production more efficiently. They had teams of oxen which they made available to peasants whose own animal power was insufficient. »

20. M. KAPLAN, *Les hommes et la terre à Byzance du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle : propriété et exploitation du sol* (*Byzantina Sorbonensia* 10), Paris 1992. L'auteur s'est depuis largement rangé à l'avis de Harvey et Lefort.

Moyen Âge, considère que les parèques sont des esclaves<sup>21</sup>. Tout récemment, Peter Sarris avance que le grand domaine doté d'abondantes réserves n'a cessé de dominer l'économie et la société rurale byzantines de 600 à 1100<sup>22</sup>.

Pour aller plus avant dans le détail, Michel Kaplan a tenté de trouver, comme le faisait Nicolas Svoronos<sup>23</sup>, les modalités d'équilibre de l'exploitation paysanne byzantine sous ses différents statuts et différentes étendues, en partant d'une exploitation de petit propriétaire de 100 *modioi* et non 175<sup>24</sup>. Jacques Lefort, partant d'une exploitation peu différente (80 *modioi*), en arrive à des calculs plus affinés, mais assez semblables<sup>25</sup>. L'un et l'autre aboutissent à la même conclusion que Nicolas Svoronos sur la très faible marge d'autofinancement de la petite exploitation rurale de notre époque<sup>26</sup>. Plus récemment encore, dans un programme d'étude comparative des « élites » rurales méditerranéennes, Michel Kaplan a tenté de dégager, notamment à travers certains exemples du XI<sup>e</sup> siècle, les contours d'une couche moyenne dans la société rurale byzantine<sup>27</sup>. L'opposition

21. Y. ROTMAN, *Les esclaves et l'esclavage : de la Méditerranée antique à la Méditerranée médiévale* (Belles lettres. Histoire 66), Paris 2004, point de vue déjà affirmé dans Id., Formes de la non-liberté dans la campagne byzantine aux VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, *MEFRM* 112, 2000, p. 499-510. Cette affirmation est démentie par les sources comme par de nombreux articles très antérieurs à cette thèse, qui accorde peu de poids aux définitions juridiques, pas plus qu'aux réalités sociales. Il sera montré plus loin que de nombreux parèques sont également propriétaires, ce qui est évidemment antinomique avec le statut d'esclave. D'ailleurs, l'article de 2000 est beaucoup moins affirmatif : les parèques n'auraient pas de statut civil faute de définition "législative" ["juridique" aurait été plus exact] ; la non-liberté du parèque serait différente de celle de l'esclave car le parèque peut se voir imposer des prélèvements sur les biens qu'il est en capacité de posséder ; « la non liberté de l'esclave, en revanche, est dans l'incapacité de posséder » (p. 507). Et Rotman reconnaît, ce sur quoi nous reviendrons, que des parèques peuvent être à la fois locataires et propriétaires (*ibid.*). Il est dommage que Rotman se soit écarté de cette position nuancée dans son ouvrage de 2004.

22. P. SARRIS, Large estates and the peasantry in Byzantium, c. 600-1100, *Revue belge de philologie et d'histoire* 90, 2012, p. 429-450. Pour parvenir à étendre jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle une vision de la façon dont les grandes exploitations étaient mises en valeur, déjà discutable pour le VI<sup>e</sup> siècle, il surestime le rôle à l'époque la plus haute de l'esclavage et des colons adscrits, au détriment des colons ordinaires, des locataires et des emphytéotes, et à la seconde époque la place du salariat et des parèques, en accentuant la survie de l'esclavage. De fait, ce dernier est devenu marginal et les exemples cités par Sarris pour le XI<sup>e</sup> siècle ne sont guère convaincants. Certes, les réserves existent alors, mais sont très minoritaires, comme le montre le *typikon* de Grégoire Pakourianos. Et les parèques sont beaucoup plus indépendants que Sarris ne l'imagine. Comme nous le verrons plus bas (p. 550), une étude plus poussée des parèques permise par les documents d'archives suggère une indépendance économique du paysan que minimise Sarris. Il aurait gagné à lire Lefort ou Laiou & Morisson, faute d'oser lire Svoronos (voir note suivante).

23. SVORONOS, Sur quelques formes de la vie rurale à Byzance (cité n. 3).

24. M. KAPLAN, Les élites rurales byzantines : historiographie et sources, dans *Les élites rurales méditerranéennes au Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* [= *MEFRM* 124, 2, 2012], p. 299-312. L'auteur résume l'historiographie de la question, en soulignant que le terme élite ne correspond à aucune notion exprimée dans les sources à travers des mots ou des expressions. Nous renvoyons à cet article pour ne pas alourdir notre propos en mettant les références pour chaque terme.

25. LEFORT, L'économie rurale (cité n. 12), p. 469-472.

26. Lefort a néanmoins augmenté les taux de rendement de la terre, se fondant sur les calculs de N. KONDOV, Über den wahrscheinlichen Weizenertrag auf der Balkanhalbinsel im Mittelalter, *Études balkaniques* 10, 1, 1974, p. 97-109, ici p. 108-109, qui estime un rendement de 4,2 à 5,2 grains pour 1 semé, contre l'hypothèse de Svoronos selon laquelle on obtenait 3,5 grains. KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 82, adopte le chiffre de Svoronos.

27. KAPLAN, Les élites rurales (cité n. 24).

traditionnelle entre faibles (*ptôchoi*, *pénétés* ou *aporoï*) et puissants (*dynatoi* ou *prosôpa*), évoquée par la législation d'époque macédonienne<sup>28</sup>, est certes commode, notamment pour le pouvoir impérial, mais n'enferme pas la réalité byzantine. Les sources permettent de déceler les termes concrets correspondants à ceux qui, dans les villages, occupent une place particulière : (*chôro*)*oikodespotês*, *prooïkos*, *presbytêros* (parfois avec et/ou *prôtôpresbytêros* ou encore qualifiés de *oi êv autôïc* [les villages] *tà prôta télounτες*), *prôteuôn*, ceux qui commandent dans le village (*archontes*, terme ambigu qui désigne les personnes dotées d'un commandement public, donc des puissants), les hommes du rang le plus élevé dans le clergé d'une cathédrale<sup>29</sup>. Parfois, il faut analyser le texte au fond pour découvrir que celui que son hagiographe présente comme issu d'une modeste famille paysanne est en fait un coq de village, comme Cyrille le Philéote dans le village thrace de Philéa à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>.

La société paysanne byzantine apparaît, en effet, très diversifiée dans l'ensemble des sources (législatives, hagiographiques, diplomatiques). Or cette image contraste avec la représentation du monde rural de l'Empire fourni par la majorité des spécialistes, selon laquelle la plupart des cultivateurs étaient devenus, entre le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle, des fermiers locataires dans le cadre du grand domaine, soit des parèques. Même si la plupart des historiens admettent aujourd'hui que ces derniers étaient propriétaires d'un certain nombre de biens meubles et immeubles (jardins, vignobles, arbres fruitiers, etc.), leur statut de métayer ne laissait pas beaucoup de marge à l'enrichissement personnel, du moins si l'on admet les calculs des rendements agricoles proposés par les spécialistes<sup>31</sup>. Laiou et Morrisson ont certes postulé un accroissement des revenus des paysans, à la faveur de la croissance agricole, mais elles n'ont pas démenti la tendance vers la concentration de la propriété foncière au détriment des biens paysans. Les deux auteurs ont d'ailleurs souligné que cette évolution entraînait à terme un fort déséquilibre entre les cultivateurs, devenus pour la plupart locataires, et les grands propriétaires<sup>32</sup>. Cette polarisation de la société rurale byzantine est à nuancer, aussi bien pour le XI<sup>e</sup> que pour les siècles ultérieurs, car le terme parèque a fini par désigner l'ensemble des paysans, sans tenir compte du statut juridique des biens qu'ils exploitaient, qu'il s'agisse de pauvres ouvriers agricoles ou de riches entrepreneurs ruraux. Le terme, qui, au X<sup>e</sup> siècle, et encore au XI<sup>e</sup> siècle, était réservé aux hommes travaillant dans les terres d'un grand propriétaire, est devenu par la

28. Les catégories législatives sont encore d'application dans la *Peira* d'Eustathe Rômaïos, juge utilisant à la fois les Basiliques, qui reprennent exclusivement la législation et la jurisprudence codifiées par Justinien, et les lois postérieures des empereurs, à commencer par les nouvelles du X<sup>e</sup> siècle. N. ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ, *The « Peira » of Eustathios Romaios : an abortive attempt to innovate in Byzantine law*, *FM* 7, 1986, p. 169-192, repris dans *Id.*, *Byzantium from the ninth century to the fourth crusade : studies, texts, monuments* (Variorum CS 369), Aldershot 1992, VII. La *Peira* dans son ensemble n'est disponible à ce jour que dans l'édition de P. et J. Zépos, *Peira*, p. 11-260.

29. Tel le *prôtôpapas* Nicéphore dans plusieurs actes d'Iviron : cf. KAPLAN, *Les élites rurales* (cité n. 24), p. 307-308. Voir ci-dessous, p. 537 et 539.

30. *Ibid.*, p. 306. Nous analysons cet exemple en détail ci-dessous, p. 557.

31. Voir par exemple ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ, *Fiscalité*, p. 134 : « Lorsqu'on parle de parèques, il faut toujours tenir présent à l'esprit que, malgré le principe de non-propriété foncière, la plupart d'entre eux possédaient en réalité une petite tenure en pleine propriété, fournissant un revenu bien plus substantiel que les terres louées. »

32. LAIOU & MORRISSON, *The Byzantine economy* (cité n. 15), p. 105.

suite d'usage fréquent en raison des changements opérés dans la fiscalité. Le XI<sup>e</sup> siècle, à cheval entre les systèmes méso- et tardobyzantin, connaît certes de nombreuses mutations, mais celles-ci ne semblent pas tellement avoir affecté les structures de la société paysanne, le village, et non le domaine, restant toujours le cadre principal de l'exploitation agricole.

## 2. LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE AU XI<sup>e</sup> SIÈCLE

Jacques Lefort a écrit qu'« au X<sup>e</sup> siècle, le territoire villageois a été le théâtre des transformations qui ont conduit à la prédominance du domaine comme cadre de la production agricole et à un essor de l'économie rurale »<sup>33</sup>. Un nombre relativement important d'actes du XI<sup>e</sup> siècle témoigne néanmoins de l'existence à cette époque de villageois qui ne travaillent pas dans le cadre domanial ; ils sont propriétaires des terres qu'ils exploitent et jouissent d'indépendance juridique. Certes, la plupart des biens attestés par ces actes ont fini entre les mains des monastères athonites, mais nous n'avons conservé que la documentation d'archives monastiques. Il se peut que ce groupe de paysans indépendants, bien documenté tout au long du XI<sup>e</sup> siècle, ait été beaucoup plus nombreux que les historiens ne l'ont cru, témoignant d'une continuité entre les structures rurales et villageoises des périodes avant et après le XI<sup>e</sup> siècle.

Le 30 mai 1008, quatorze habitants du village (*chôrion*) de Radochosta délivrent un acte accordant une garantie aux moines du monastère Saint-Akyndinos de Roudaba à propos des limites d'un terrain commun leur appartenant et faisant partie du ressort fiscal de leur *chôrion*, terrain qu'ils avaient précédemment vendu aux moines<sup>34</sup>. Nous reviendrons plus tard sur le contenu même du document ; arrêtons-nous pour le moment à l'étude des représentants du village. Sur l'acte figurent les *signa* de quatorze signataires, dont deux prêtres et trois *oikodespotai*, qui signent en premier lieu. Le terme *oikodespotès* sert à désigner des paysans propriétaires de leurs tenures ; ils sont probablement les plus riches du village et, par conséquent, ceux qui détiennent le plus d'autorité<sup>35</sup>. Seuls les prêtres apposent leur signature avant eux, non pas en raison de leur aisance économique, mais du rang social conféré par la prêtrise<sup>36</sup>. Les neuf autres sont de simples habitants du village, dont la suscription ne permet pas de savoir s'ils sont propriétaires des terres qu'ils exploitent ou s'ils les louent à l'État ou à d'autres propriétaires<sup>37</sup>.

33. LEFORT, L'économie rurale (cité n. 12), p. 449.

34. *Lavra* 1, n° 14, p. 135-139. Le terme *chôrion* désigne le village à la fois comme habitat, y compris les écarts, et comme circonscription fiscale.

35. KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 224-227, met à profit la vie de Théodore de Sykéôn, qui mentionne déjà pour le VII<sup>e</sup> siècle l'existence d'*oikodespotai* dans les villages de Galatie. D'après cette source, les contrastes sociaux à l'intérieur de ces villages restaient modérés, car les *oikodespotai* étaient toujours des cultivateurs. J. LEFORT, Les villages de Macédoine orientale au Moyen Âge (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), dans *Villages dans l'Empire*, p. 289-299, ici p. 298, repris dans Id., *Société rurale* (cité n. 12), p. 499, traduit aussi le terme *oikodespotai* par « propriétaires ».

36. On notera que des quatorze signatures, seuls les deux prêtres ont écrit leur nom de leur main. Sur le rôle des prêtres dans la vie rurale de l'époque, voir KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 227-231.

37. Il est difficile de déterminer le statut juridique des terres exploitées par les membres d'une communauté rurale ; le terme *oikodespotès* peut ne pas être excluante, il peut simplement désigner les propriétaires de plus grande envergure : KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 226.

D'autres actes sont plus détaillés quant à la composition de la fortune de certains villageois. Par exemple, un acte de février 1014 témoigne de la donation de deux paysans, Constantin et Marie Lagoudès, vieux et sans enfants, de toute leur fortune (*hypostasis*) au monastère de Lavra, en échange de la commémoration, se réservant le droit de jouissance, avant leur mort, de leurs biens, à savoir une *aulè* dans le *kastron* de Hiérissos avec ses dépendances et son matériel et deux vignes à Katadaimonôn<sup>38</sup>. La possession d'un bâtiment avec une *aulè* située à Hiérissos implique que ce couple de propriétaires vigneronns bénéficie d'une certaine aisance. En novembre 1018, les enfants et héritiers d'un paysan nommé Sakoulès, un autre habitant de Hiérissos, procèdent à l'échange avec Lavra de vignes et terres qu'ils possèdent à Sykéa et à Pravlas<sup>39</sup>. Là encore, il s'agit visiblement d'une famille de cultivateurs avec un niveau de richesse moyen. Les archives d'Ivion conservent aussi quelques actes témoignant de l'existence de petits propriétaires paysans dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle : un acte du 22 mai 1008 rend compte de la donation à ce monastère d'un champ qui avait été autrefois la propriété d'un paysan nommé Phsézelis<sup>40</sup>. En septembre 1010, la veuve Kalida, petite-fille du prêtre Bardas, vend à Euthyme, higoumène d'Ivion, un champ (*chôraphion*) de 50 *modioi* situé à Mégalè Arsénikeia pour la somme de 15 *nomismata*<sup>41</sup>. En février 1042, la nonne Marie, ses nièces Anne et la nonne Agathè vendent à Syméon, higoumène du monastère des Ibères, des champs (τὸς χωραφιαίους τόπους) situés à Bolbos pour la somme de 20 *nomismata*<sup>42</sup>. Ces champs constituent leurs parts d'héritage (τὰς γονικῶς ἡμῶν μοίρας) ; elles les vendent à moitié prix, la différence représentant le prix de la commémoration par le monastère. En tout état de cause, elles relèvent aussi d'une moyenne paysannerie.

En 1076-1077, les habitants du *kastron* d'Adraméri abandonnent, contre versement de 72 *nomismata*, les droits qu'ils revendiquent sur un terrain mis en culture par les parèques du *métochion* de Lavra à Péristérai et sur une colline<sup>43</sup>. Les habitants d'Adraméri sont qualifiés non seulement de propriétaires (*oikêtôres*), mais aussi de co-habitants et co-contribuables (συνέποικοι καὶ συντελεσταί). En tête figurent six prêtres<sup>44</sup>, ce qui n'est pas étonnant, car Adraméri est un évêché ; puis viennent cinq ou six autres propriétaires désignés par leur nom, tandis que les autres sont regroupés dans le corps de l'acte sous l'expression générique : « tous les autres voisins » (οἱ λοιποὶ ἅπαντες οἱ ἔποικοι), donc des propriétaires de moindre importance, tout de même au nombre de 18. Notons que

38. *Lavra* 1, n° 18, p. 148-151. Le terme *aulè* désigne, depuis le IX<sup>e</sup> siècle, une cour entourée de bâtiments. Selon les dimensions, elle pouvait abriter des parcelles cultivées ou permettait de parquer le bétail. Malgré le sens de son origine latine (*castrum*), *kastron* désigne à cette époque toute agglomération de type urbain (Hiérissos est un évêché), pas nécessairement fortifiée. De plus, il semble bien que Hiérissos soit aussi un *chôrion* au sens de circonscription fiscale.

39. *Lavra* 1, n° 24, p. 170-173.

40. *Ivion* 1, n° 15, p. 186-189.

41. *Ivion* 1, n° 16, p. 190-193. Champ de 5 ha, qui n'est donc vraisemblablement pas d'un seul tenant : comprenons que Kalida vend cinq hectares de terres cultivées.

42. *Ivion* 1, n° 26, p. 240-243.

43. *Lavra* 1, n° 37, p. 211-215. Un *métochion* est une dépendance d'un monastère abritant ou non des moines ; le terme désigne parfois le centre d'exploitation d'un domaine monastique. Péristérai est proche d'Adraméri.

44. La liste des 30 *signa* est en partie illisible.

le qualificatif de *syntélestai*<sup>45</sup> implique la persistance du système de solidarité fiscale au sein de la communauté villageoise, même s'il s'agit d'un *kastron* doté d'un évêché. Ce même qualificatif de *syntélestai* se retrouve dans l'arbitrage rendu en 995 par le juge Nicolas entre les habitants du *chôrion* de Sidèrokausia et le monastère d'Iviron<sup>46</sup>. Mais celle-ci n'est pas le seul point commun entre l'acte de 1076-1077 et celui de 995 : les deux concernent l'exploitation des terres d'usage communal des villageois, dont les grands monastères de l'Athos veulent s'emparer. Dans ces procès, le village agit en tant que personne juridiquement indépendante, partie (*méros*) aux procès, et qui, en tant qu'unité économique autonome, permet à ses habitants d'exploiter un certain nombre de ressources naturelles (par exemple des terres en friche) situées à l'intérieur du ressort villageois. L'acte de garantie délivré par les habitants de Radochosta en 1008 en faveur du monastère Saint-Akindynos de Roudaba, que nous avons déjà évoqué, témoigne aussi de la survivance de ce système, car il concerne la cession d'un bien d'usage communal et la capacité des villageois à délivrer un acte juridique.

En effet, c'est la capacité à agir en justice et à bénéficier de l'usage des terres communales qui caractérise le statut des villageois, plutôt que la condition de propriétaire de la terre exploitée. Certes, les habitants d'Adraméri se qualifient, dans l'acte de 1076-1077, de propriétaires, mais ce n'est peut-être pas le cas de ceux de Radochosta en 1008. Un acte de 982, tiré des archives d'Iviron, fournit une assez bonne représentation des différents degrés de richesse au sein du village. L'acte concerne aussi un conflit opposant les habitants de Hiérissos au monastère d'Iviron au sujet de deux terrains<sup>47</sup>. Les *signa* initiaux sont au nombre de 74. Ce nombre comporte vingt et un clercs : treize prêtres, quatre diacres, trois lecteurs et un simple clerc. S'y ajoutent quatre laïcs qualifiés d'exarque, archonte, *koubouklèsios* et *domestikos*, dignitaires de rang très modeste, et seulement deux *oikodespotai* ; le reste des habitants ne porte aucun qualificatif, comme à Radochosta, signalant peut-être le fait qu'ils ne sont pas propriétaires de leurs tenures. Un autre acte de la même date évoque probablement aussi l'existence de locataires à Hiérissos<sup>48</sup> ; il s'agit d'un échange entre le *koubouklèsios* Nicéphore et vingt-huit des habitants de ce village. Neuf clercs, cinq prêtres et deux diacres apposent leur signature, les douze autres se contentant de *signa* dont deux clercs et un lecteur ainsi que deux *oikodespotai*. Il s'agit probablement des chefs du village, les autres, qui ont aussi signé l'acte de 982, doivent former un segment de la société villageoise plus modeste, peut-être en raison de leur statut de locataires des tenures qu'ils exploitent. Même si les détails manquent, ces actes témoignent de l'existence à l'intérieur même du village d'une hiérarchie, qui répond au niveau de richesse des paysans : la mention du terme *oikodespotès* pour certains villageois mais non pas pour d'autres pourrait en effet traduire l'existence au sein d'un même village d'un certain nombre de paysans prenant en location au moins une partie de leurs biens.

Si la question de la richesse ne semble pas constituer à cette époque un élément de différenciation sociale essentiel, du moins du point de vue juridique, l'appartenance à la

45. Dans l'acte de *Lavra* 1, n° 3 (941), p. 96-97, l. 9 app., Nicolas, par son achat, s'oblige à payer sa part (« co-contribuer », *syntelein*) des 12 *nomismata* d'impôts.

46. *Iviron* 1, n° 9, p. 154-163. Sidèrokausia est vraiment un village au sens actuel du terme.

47. *Iviron* 1, n° 4, p. 117-129.

48. *Iviron* 1, n° 5, p. 129-134.

commune rurale, désignée parfois sous le terme de *koinotès*<sup>49</sup>, avec les privilèges que cela comportait, constituait une véritable frontière entre les villageois et les autres catégories de paysans, en particulier ceux travaillant dans les grands domaines. Le statut de ces derniers se caractérise, outre la prise en location des terres qu'ils exploitent, par le fait qu'ils agissent pour le compte d'un puissant. L'acte de Lavra de 1076-1077 en fournit l'exemple, décrivant l'usurpation de la terre communale d'Adraméri par les parèques du métoque de Lavra à Péristérai. Au cours des x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles, la mise en culture par les grands propriétaires de nombreuses parcelles de terres a entraîné une forte augmentation de cette catégorie de paysans, que l'on qualifie alors de parèques.

### 3. L'ATTRACTION DE LA MAIN D'ŒUVRE PAR LES GRANDS DOMAINES

Les actes athonites de cette période montrent la présence sans cesse croissante de parèques. Ils sont mentionnés dès 974, dans le *sigillion* du protospataire Syméon, qui, sur l'ordre de Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès (969-976), confirme à Lavra la possession de 32 parèques « non démosiaires » dans la région de Hiérisos<sup>50</sup>, détenus en vertu de chrysobulles (perdus) de Romain II (959-963) et de Nicéphore II Phocas (963-969). La concession de parèques aux monastères apparaît aussi dans les archives d'Iviron au même moment que dans celles de Lavra : en septembre 975, Théodore Kladôn, que l'empereur Jean Tzimiskès a chargé de retrouver les contribuables enfuis sur les domaines de puissants, confirme les exemptions figurant dans les chrysobulles de Constantin Porphyrogénète (20 parèques non imposés pour le monastère de Polygyros, plus les parèques du monastère thessalonicien de Léontia) et de Romain II (40 parèques non imposés pour le monastère de Kolobou)<sup>51</sup>. Les chartes impériales de la fin du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle témoignent en effet de nombreuses concessions de parèques aux grands propriétaires, les exemptant du paiement de leurs impôts. Le fait a été interprété comme contradictoire à la législation de l'époque, qui essayait de mettre un frein à l'expansion de la grande propriété<sup>52</sup>.

En reprenant une ancienne hypothèse de Georges Ostrogorsky, Mark Bartusis a fourni une interprétation des actes concernant la donation de parèques aux grands propriétaires qui apporte un éclairage nouveau sur la question. L'auteur a trouvé « suspect » que tous les chiffres de parèques exemptés par les autorités au profit des grands propriétaires soient multiples de 5 ou de 12 (ou plutôt de 2) et il a postulé que ce chiffre ne doit pas correspondre à un nombre concret de paysans, mais à un nombre abstrait de cultivateurs

49. Voir par exemple *Iviron* 1, n° 9 (995), l. 46. Littéralement : communauté.

50. *Lavra* 1, n° 6, p. 106-110. L'auteur de l'acte précise qu'il a laissé au monastère les parèques « non démosiaires », c'est-à-dire non inscrits dans le rôle du fisc : τὸς δὲ λυποὺς τὸς μὴ ὄντας δημοσιάριους κατέλειπον εἰστὶν [*lege* : εἰς τὴν] τοιαύτην μονὴν τοῦ κυρ Ἀθανασίου. Sur cette question, voir ci-dessous.

51. *Iviron* 1, n° 2, p. 109-113. Il s'agit de monastères qui ont été donnés à Iviron.

52. Voir par exemple G. G. LITAVRIN, Les terres à l'abandon selon le « Traité fiscal » du x<sup>e</sup> siècle et leur importance pour le fisc : notes préliminaires, *Études balkaniques* 3, 1971, p. 18-30, ici p. 18. Le même point de vue est repris par D. GÓRECKI, Fiscal control of unproductive land in the tenth century Byzantium : policies and politics, *FM* 10, 1998, p. 239-260 : « with respect to the policy of restoring revenue from the abandoned unproductive peasant land, the disparity between the law and practice came to the point that the powerful appeared to be the emperor's adversaries as well as his allies in the task of reaching this goal » (p. 245).

que le grand propriétaire a le droit d'installer dans ses terres sans rien verser au fisc<sup>53</sup>. D'ailleurs, Bartusis souligne que ce chiffre peut être plus petit ou, plus probablement, plus élevé que le nombre des paysans travaillant réellement sur les biens du grand propriétaire, le document établissant un plafond qui limite la portée du privilège<sup>54</sup>. En fait, nous pensons que le chiffre de paysans exemptés par ce type de privilèges est entièrement théorique et s'applique aux cultivateurs que le grand propriétaire installera dans ses domaines, non pas à ceux travaillant déjà sur ses terres<sup>55</sup>. Cette hypothèse est suggérée par un type de clause qui revient souvent dans cette documentation, à savoir que les parèques jouissant d'une telle exemption devaient être « non imposés, ne possédant pas de terre en propre et n'étant soumis à aucun impôt ni charge impériale »<sup>56</sup>. Cette clause n'aurait aucun sens si les paysans travaillaient déjà sur les biens d'un grand propriétaire lors de l'émission du privilège, puisqu'ils auraient été déjà inscrits dans les actes du fisc depuis le moment où ils s'étaient installés sur le terrain<sup>57</sup>. En revanche, elle visait à encourager les

53. M. BARTUSIS, *Land and privilege in Byzantium : the institution of pronoia*, Cambridge 2013, p. 79-82. G. OSTROGORSKY, *Quelques problèmes d'histoire de la paysannerie byzantine* (Corpus Bruxellense historiae Byzantinae. Subsidia), Bruxelles 1956, p. 27, a écrit à propos de la donation par l'empereur Constantin IX au monastère de la Nèa Monè de Chios de 24 parèques libres de toutes charges (janvier 1044) : « les 24 paysans en question ne sont pas donnés au monastère; le couvent n'obtient que le droit d'accueillir sur ses terres de nouveaux parèques, et c'est à lui de se les procurer. » Il est néanmoins surprenant que Bartusis, en reprenant la même hypothèse qu'Ostrogorsky, n'ait pas cité l'œuvre de celui-ci. D'ailleurs, à propos du « sens technique » du terme *arithmos* en tant que « donation de parèques », Bartusis ne se réfère qu'à la définition donnée par A. KAZHDAN, *Formen des bedingten Eigentums in Byzanz während des X.-XII. Jahrhunderts*, *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher* 19, 1966, p. 217-224, ici p. 223 et K. В. ХВОСТОВА [K. HVOSTOVA], *Прония : социально-экономические и правовые проблемы*, VV 49, 1988, p. 13-23, ici p. 15, sans faire allusion à l'étude d'Ostrogorsky, qui a été le premier à avancer cette hypothèse.

54. M. BARTUSIS, *Land and privilege* (cité n. 53), p. 82 : « was an abstract figure either smaller or, most likely, larger than the number of peasants working the monastery's or church's property at the moment of the grant ». Voir aussi, à ce sujet, les remarques de G. OSTROGORSKY, *Quelques problèmes* (cité n. 53), p. 26, qui souligne que le chiffre précisé par les actes servait « à fixer nettement le nombre maximum de parèques permis à tel ou tel seigneur ».

55. Cela semble, d'ailleurs, être l'hypothèse d'Ostrogorsky : cf. ci-dessus n. 53. BARTUSIS, *Land and privilege* (cité n. 53), p. 83 note que « in one case (chrysobulle de Nicéphore III Botaneiatès [juillet 1079] = *Lavra* 1, n° 38, p. 217-219) the emperor specified that the paroikoi were to come from those already working the recipient's land ». En effet, l'acte précise que les moines pourraient bénéficier d'une exemption pour 100 parèques, fils des parèques qu'ils possédaient déjà exemptés, en vertu des anciens chrysobulles.

56. Voir par exemple *Iviron* 2, n° 32 (1059 ou 1074), l. 9-10 : ἀλλὰ καὶ δωρεὰν παροίκων ἀτελῶν ἐβδομήκοντα τῶν μήτε γῆν ἰδίαν ἐχόντων μήτε τελέσμασι τισὶ δημοσιακοῖς ἢ βασιλικῶν λειτουργήμασι καθ' ὅποσβλημένων.

57. Comme le prouve la documentation ultérieure, les actes fiscaux enregistrent les paysans travaillant sur les terres d'un grand propriétaire et montrent qu'ils étaient redevables de l'impôt, bien qu'il fût plus faible que celui versé par les paysans propriétaires. Les paysans étaient redevables envers le fisc en raison non seulement de leurs biens meubles et immeubles, mais aussi d'un taux de capitation. Bien que fondé essentiellement sur la documentation d'archives du XIV<sup>e</sup> siècle, l'article de J. LEFORT, *Fiscalité médiévale et informatique : recherche sur les barèmes pour l'imposition des paysans byzantins au XIV<sup>e</sup> siècle*, *Revue historique* 512, 1974, p. 315-356, repris dans ID., *Société rurale* (cité n. 12), p. 25-62, demeure très utile pour l'étude de l'imposition paysanne à d'autres époques. Dans ce travail, Lefort avait postulé que « la famille du parèque ne jouait pas de rôle dans l'imposition, que seuls les biens possédés comptaient dans l'établissement de l'impôt » (*Fiscalité médiévale*, p. 332, repris dans ID., *Société rurale*, p. 40). Il est

puissants à mettre en exploitation de nouvelles terres, grâce à une population paysanne sans occupation et, par conséquent, extrêmement pauvre, qui ne versait rien à l'État en raison de son état de dénuement.

À la fin du x<sup>e</sup> et au début du xi<sup>e</sup> siècle, le statut de parèque est donc acquis par des paysans n'ayant pas la condition de villageois, soit parce qu'ils ont dû fuir leur village d'origine en raison du contexte politique (par exemple des invasions ennemies), soit parce qu'ils n'y trouvaient plus leur place, n'ayant plus de terres à cultiver. Ce phénomène d'exode paysan est attesté par le *Traité fiscal de la Marcienne*, qui parle de l'abandon par certains villageois de leur lieu d'habitation afin de mettre en exploitation des terres beaucoup plus éloignées<sup>58</sup>. Le traité parle de la fondation des hameaux dans les confins du territoire villageois, mais il est certain qu'un grand nombre de paysans s'installait aussi sur les terres des puissants, devenant des locataires. Il témoigne d'un fort accroissement de la population rurale à la recherche de terres à cultiver.

Ce phénomène est une conséquence du contexte de croissance démographique et économique que connaît à l'époque l'ensemble de l'Empire, dont l'État essaie de tirer profit. En accordant une exemption fiscale pour les paysans installés dans les terres mises en culture par les puissants, l'empereur favorise non seulement l'exploitation de nouvelles terres, mais permet l'accroissement des recettes de l'État. Certes, il abandonne au profit du propriétaire les impôts que ces paysans auraient dû payer au fisc, mais continue à prélever l'impôt foncier et les taxes pour le bétail, nécessaire à l'exploitation agricole<sup>59</sup>. En outre, nous avons vu que ces actes n'accordent pas une exemption pour tous les parèques du bénéficiaire, mais fournissent toujours un chiffre plafonné du nombre des paysans exemptés ; au delà de ce chiffre, le propriétaire est, bien entendu, tenu de verser les impôts dus par ses parèques. Enfin, ce type de privilège comporte également un gain politique, car il permet au souverain de s'attirer le soutien des puissants<sup>60</sup>.

néanmoins revenu sur cette question dans le commentaire des volumes III et IV des *Actes d'Iviron* ; à ce sujet voir l'avant-propos dans ID., *Société rurale*, p. 8 et n. 6 : « ces notes modifient sur quelques points (en particulier sur l'existence, tenue d'abord pour moi pour improbable puis pour probable, d'un impôt sur le feu) les résultats présentés en 1974. » Sur la fiscalité paysanne, voir aussi OIKONOMIDÈS, *Fiscalité, passim*. Sur la concession d'exemptions fiscales pour les paysans des grands propriétaires, voir BARTUSIS, *Land and privilege* (cité n. 53), p. 84-85, qui souligne l'avantage pour ces derniers de posséder des cultivateurs exemptés sur leurs domaines, car ils pouvaient s'emparer de leurs redevances.

58. F. DÖLGER, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung besonders des 10. und 11. Jahrhunderts* (Byzantinisches Archiv 9), Berlin 1927 (reimpr. Hildesheim 1960), p. 114-123, ici p. 115 : « Les fermes isolées se sont formées soit parce que certains villageois ou bien n'avaient pas leurs aises au siège du village ou bien n'y disposaient pas, autant que les autres, de ce que l'on appelle des enclos intérieurs et, pour cette raison, ils ont transporté leur habitation dans une partie du ressort du village, l'ont mise en culture et s'y sont établis. Peut-être les pères de certains d'entre eux, en effet, qui avaient eu de nombreux enfants, ont-ils laissé à leur mort aux uns celles des terres qu'ils détenaient au centre du village et aux autres celles de la périphérie ; ceux qui avaient reçu leur part d'héritage dans les zones externes du village, ne pouvant vivre dans une résidence éloignée de leur héritage, y ont déplacé leur habitation, ont mis en valeur le terrain et l'ont transformé en une ferme isolée... » (traduction M. Kaplan et J. Lefort).

59. Notre interprétation suit, sur ce point, celle d'OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 42, voir aussi p. 216-220.

60. On notera que notre interprétation est très différente de celle d'OSTROGORSKY, *Quelques problèmes* (cité n. 53), qui relie le contenu de ces actes à « la lutte dramatique entre l'État et les grands féodaux de l'époque macédonienne » ; voir par exemple *ibid.*, p. 33 : « le gouvernement byzantin ne

## 4. LA QUESTION DE LA « FUIITE » DE PAYSANS VILLAGEOIS VERS LES GRANDS DOMAINES

On vient donc de voir que les paysans s'installant dans les terres des grands propriétaires étaient des cultivateurs qui n'avaient plus aucune terre en pleine propriété, ayant probablement fui leur village en raison de la forte pression démographique de la période. Toutefois, pour la plupart des historiens, la mise en culture de grandes superficies par des puissants a également attiré un grand nombre de contribuables villageois ; une tendance à laquelle se seraient vainement opposés les empereurs de la dynastie des Macédoniens<sup>61</sup>.

En effet, l'étude de la législation impériale du x<sup>e</sup> siècle soulève la question du droit des puissants à acquérir les biens des villageois, en raison notamment de l'appauvrissement des petits cultivateurs. Ceux-ci, incapables de continuer à s'acquitter des impôts envers le fisc, ont été contraints de vendre leurs terres aux grands propriétaires fonciers, qui, devenus membres de la commune rurale, finissaient par s'emparer du reste du village grâce au droit de préemption. C'est un processus qui a été fortement combattu par les souverains de la période, afin d'empêcher la disparition des communes rurales, véritables piliers de la fiscalité byzantine à l'époque. Toutefois, en dépit des mesures sévères mises en place, la documentation témoigne de l'abandon par les paysans de leurs terres et de leur fuite auprès des puissants, afin d'échapper à la forte pression fiscale. Au bout de 30 ans, les anciennes tenures des paysans ayant déguerpi devenaient la propriété de l'État (terres klastiques), puis elles étaient vendues à d'autres propriétaires, souvent à des puissants<sup>62</sup>. C'est par ce biais que nombre de biens villageois sont devenus au cours des x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles la propriété des magnats et que des villages entiers sont tombés sous la domination des puissants. Toutefois, il se peut que ce processus de déguerpissement de la population

pouvait pas ne pas céder aux réclamations persévérantes des grands propriétaires, et ne pas leur accorder l'accroissement du nombre de leurs paysans, qui était pour eux un besoin urgent », mais il reconnaît « qu'il ne s'agit pas pour l'État de céder ses parèques par une donation proprement dite, mais seulement de donner au propriétaire l'autorisation d'installer sur son domaine des parèques nouveaux, que ce propriétaire avait lui-même à se procurer où il pouvait ». En fait, l'État ne renonce à aucune de ses prérogatives en matière fiscale, mais simplement aux impôts des parèques que les puissants allaient installer sur leurs biens. En revanche, ceux-ci devaient continuer à s'acquitter de l'impôt foncier de base (*démision*).

61. La législation des empereurs macédoniens concernant les biens fonciers a été traditionnellement interprétée comme une tentative de ces souverains pour limiter l'expansion de la grande propriété, afin, notamment, de mettre un frein à l'essor d'une aristocratie foncière rivalisant avec le pouvoir impérial en place. Plus récemment, quelques historiens ont nuancé ce point de vue, en mettant l'accent sur des motivations purement fiscales ; voir par exemple OIKONOMIDÈS, *The social structure* (cité n. 16), p. 107 : « The X<sup>th</sup> century legislation was motivated by narrowly fiscal—and not social—considerations. » Pour l'opinion plus classique, voir OSTROGORSKY, *Quelques problèmes* (cité n. 53), p. 14 : « Une tendance anti-aristocratique fut le trait caractéristique de la politique agraire du gouvernement byzantin dès les jours de Romain Lécapène », et avec lui l'historiographie marxiste.

62. KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 399-400 : « en cas de défaillance d'un contribuable [ou de plusieurs contribuables], "les impôts sont levés solidairement en supplément ; pour éviter que les autres (contribuables) aussi ne désertent, le réviseur établit un dégrèvement provisoire" ; durant 30 ans, les détenteurs du bien ou leurs héritiers ont le droit de revenir et de récupérer le bien ; on procède alors à un redressement (*orthôsis*) par étapes de l'impôt. Sinon, au bout de 30 ans, "un second réviseur est envoyé et résout l'ancien dégrèvement en exonération". Le bien exonéré devient alors klastique, c'est-à-dire propriété de l'État, qui en fait ce qu'il veut, notamment en matière de vente ou de location. » On trouvera dans cet ouvrage une étude détaillée de la législation des Macédoniens.

paysanne ait été moins répandu qu'on ne l'avait cru et que le changement principal ait consisté fondamentalement à une transformation du statut fiscal des cultivateurs, passant de la catégorie de responsables de leur impôt envers le fisc, à celle de redevables envers un grand propriétaire. Il s'agit d'une nuance lourde de conséquences, car elle implique qu'un nombre important des cultivateurs n'a pas abandonné le cadre villageois, mais a simplement changé de statut fiscal.

Si ce processus n'a donc pas transformé le mode d'organisation de la production agricole, toujours fondé sur le village<sup>63</sup>, il a entraîné une diminution du nombre de contribuables; c'est pourquoi il a été fortement combattu par l'État au cours du x<sup>e</sup> et au début du xi<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la mise en place du nouveau système de *praktika* (voir ci-dessous). Deux documents de la fin du x<sup>e</sup> siècle, auxquels nous avons déjà fait allusion, témoignent de ce phénomène : il s'agit de deux actes, délivrés en 974 et 975 par des fonctionnaires chargés par l'empereur Jean I<sup>er</sup> Tzimiskès d'enquêter dans plusieurs villages de Macédoine, afin de retrouver les paysans redevables de leurs impôts envers le fisc<sup>64</sup>. L'un est tiré des archives de Lavra, signé en 974 par l'*ekprosôpou* Syméon, et concerne les biens de ce monastère dans la région de Hiérisos, située près de l'isthme de l'Athos, en Chalcidique orientale<sup>65</sup>. L'autre a été délivré en 975 par l'*ekprosôpou* Théodore Kladôn et concerne les biens de plusieurs monastères dans la même région de Macédoine<sup>66</sup>.

Les deux actes contiennent presque le même texte; or son interprétation n'est pas aisée. Ces documents commencent par une allusion à une ordonnance impériale (*pittakion*), enjoignant au fonctionnaire « de faire une enquête (*éreurèsô*) au sujet des *strateiai*, *prosodiarioi* et *demosiarioi* qui ont cherché refuge auprès des puissants (*prosôpa*) laïcs et ecclésiastiques »; le fonctionnaire doit « découvrir ceux qui sont des *demosiarioi*, les restituer, les imposer et les attacher à sa puissante et sainte majesté »<sup>67</sup>. Ce passage comporte plusieurs termes qui nécessitent une explication. Le texte emploie, tout d'abord, trois mots différents pour désigner les paysans qui font l'objet de l'enquête : les *strateiai*, les *prosodiarioi* et les *demosiarioi*. Il s'agit sans doute de contribuables qui versent leurs redevances au fisc. L'existence de trois catégories pourrait indiquer le bureau auquel ils

63. Sur cette question, voir ci-dessus, bibliographie citée dans la note 3 et les remarques de R. ESTANGÜI GÓMEZ, Richesses et propriété paysannes à Byzance (xi<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle), dans *Le saint, le moine et le paysan : mélanges d'histoire byzantine offerts à Michel Kaplan*, éd. par O. Delouis, S. Métivier, P. Pagès (Byzantina Sorbonensia 29), Paris 2016, p. 171-212.

64. Le premier a été OSTROGORSKY, *Quelques problèmes* (cité n. 53), p. 12-18. Nous sommes toutefois en désaccord avec les conclusions de cet auteur, comme le montrera la suite de notre exposé.

65. *Lavra* 1, n° 6, p. 106-110. Aucun de ces deux actes ne porte la mention de l'an du monde, mais simplement celle du mois et de l'indiction. Toutefois, les dates de 974 et 975, établies pour la première fois par Г. ОСТРОГОРСКИЙ [G. OSTROGORSKY], О византијским државним селџацима и војницима : две повеље из доба Јована Цимиска, *Глас Српске академије наука* 214, 1954, p. 23-46, semblent justes d'après le contexte historique. On lira sur ce point les remarques des éditeurs de *Lavra* 1, p. 108-109 et surtout d'*Iviron* 1, p. 110-111.

66. *Iviron* 1, n° 2, p. 109-113.

67. Nous fournissons ci-dessous le texte de l'acte d'*Iviron* 1 (cité n. 40), n° 2, p. 112-113, l. 3-6, mais celui de l'acte de Lavra ne diffère pas substantiellement : ἐπειδὴ περὶ διὰ τιμίου πιττακίου τοῦ κραταιοῦ καὶ ἁγίου ἡμῶν βασιλέως ἐδεξάμην ἵνα ἐρευνήσω περὶ τῶν στρατειῶν καὶ προσοδειαρίων καὶ δημοσιαρίων τῶν καταφυγόντων εἰς τὰ ἀρχοντικά πρόσωπα καὶ τὰ τῶν ἐκκλησιῶν, καὶ ὅπου ἂν ἐφεύρω ὅτι εἰσὶ δημοσιάριοι, ἵνα ἀναρῶσωμαι τούτους καὶ ἀπαιτήσω καὶ εἰσκομίσω τῇ κραταιᾷ καὶ ἁγίᾳ αὐτοῦ βασιλείᾳ.

versaient leurs impôts. Ainsi, les *strateiai* seraient-ils propriétaires de terres inscrites sur les rôles de l'armée ; ils avaient l'obligation de contribuer à l'équipement des soldats<sup>68</sup>, en leur versant, peut-être directement, leurs impôts. Plus difficile demeure le cas des *prosodiaroi*, qui semblent être redevables d'une taxe appelée *prosodion*, dont le sens n'est pas clair<sup>69</sup>. Quant au terme *demosiaros*, il se réfère aux paysans qui versent, sans autre intermédiaire, leurs redevances au fisc (*demosion*)<sup>70</sup>. Mis à part le sens précis de ce vocabulaire, il est certain que l'acte fait allusion à des paysans qui, étant théoriquement redevables envers le fisc, avaient commencé à verser leurs impôts à un tiers, un puissant.

Les éditeurs des *Archives de l'Athos* ont écrit que ces actes témoignent des efforts de l'État pour récupérer « les paysans propriétaires qui, pour échapper à leurs obligations fiscales, se sont réfugiés sur de grands domaines, y devenant des tenanciers (parèques) puisqu'ils y louaient des terres »<sup>71</sup>. Cette hypothèse implique non seulement un changement du statut juridique de ces paysans, passant de la catégorie de propriétaires à celle de locataires, mais aussi un changement de leur lieu d'habitation ; selon ces historiens, ces actes rendent compte de l'abandon par les cultivateurs de leurs communes rurales et de leur installation sur les terres des puissants. Nous ne sommes néanmoins pas d'accord avec cette interprétation, qui suppose la capacité de l'État à contraindre les paysans installés sur les terres des puissants à retourner dans leur village d'origine. Certes, plusieurs sources décrivent pour cette époque des déguerpissements de cultivateurs de leurs terres, en raison du fardeau fiscal ou des attaques ennemies<sup>72</sup>, mais aucune ne témoigne de

68. Sur les *stratotiatai*, voir KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 231-255.

69. P. LEMERLE, *The agrarian history of Byzantium from the origins to the twelfth century*, Galway 1979, p. 176, n. 2, voir aussi A. HARVEY, *Peasant categories in the tenth and eleventh centuries*, *BMGS* 14, 1990, p. 250-257, ici p. 253-254, qui reprend les conclusions de Lemerle. Sur le sens de l'impôt désigné par le terme *prosodion*, voir OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 89-90.

70. KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 265, n. 267, a déjà souligné que l'interprétation du terme *demosiaros* est délicate, car il ne permet pas de déterminer le statut juridique de ces cultivateurs. Contrairement aux éditeurs d'*Iviron* 1, p. 111, il postule qu'il pourrait s'agir aussi bien des paysans propriétaires que des exploitants des terres du fisc, essentiellement des terres klasmatiques. On ne tiendra pas compte de la définition fournie par HARVEY, *Economic expansion* (cité n. 11), p. 48 : « dependent peasants of state lands », corrigée ultérieurement dans ID., *Peasant categories* (cité n. 69), p. 254 : « The term *demosiaros* was probably reserved for a peasant who was liable to pay the *demosion* to the state. As the *demosion* was the land-tax, whose payment was used as evidence of landownership ». Mais, le terme *demosion* sert à désigner l'impôt au sens large et non seulement l'impôt foncier (voir par exemple A. KAZHDAN, *Demosios*, *ODB* 1, p. 610 : « The term *demosios kanon* or *to demosion* was [...] broadly employed for tax. »).

71. *Iviron* 1, p. 111. C'était déjà l'opinion d'OSTROGORSKY, *Quelques problèmes* (cité n. 53), p. 13 : « Selon cet ordre, ils avaient à faire [...] une enquête sur les soldats et les paysans redevables à l'État, qui s'étaient réfugiés sur les grands domaines laïques et ecclésiastiques, afin de les restituer au gouvernement impérial » ; voir aussi HARVEY, *Economic expansion* (cité n. 11), p. 48 (« the *prosodiaroi* *demosiaroi* [...] who had fled onto the estates of archontes and the Church ») et LEFORT, Lefort, *L'économie rurale* (cité n. 12), p. 403 (« Deux documents émis en 974 et 975 par un fonctionnaire [*sic*], l'*ek prosôpou* Théodore Kladôn, évoquent des villageois de Macédoine qui se sont réfugiés sur des domaines laïcs ou ecclésiastiques, pour échapper à leurs obligations fiscales »).

72. La *Loi agraire* (*Nomos geôrgikos*, éd. W. ASHBURNER, *The Farmer's law*, *Journal of Hellenic studies* 39, 1910, p. 85-108) témoigne, pour une période antérieure à celle de nos actes, de déguerpissements de terres : le paysan qui continue à payer l'impôt demeure le propriétaire du terrain, même s'il ne réside pas sur place, mais celui qui cesse de verser ses redevances à l'État perd ses droits sur son bien et doit le laisser mettre en valeur par ceux qui paient les impôts (chap. 19, p. 100). Quant au

l'attachement du cultivateur à sa terre qui pourrait permettre aux pouvoirs publics de les contraindre à y retourner, y compris dans le cas des paysans soumis à la *strateia*<sup>73</sup>. C'est pourquoi nous pensons qu'il est plus adéquat d'interpréter cet acte du point de vue de la fiscalité, accordant au terme *prosôpa* le sens, non pas de « [biens] des puissants », mais de « [catégorie fiscale] des puissants », car l'État ne pouvait « récupérer » ses anciens contribuables que du point de vue fiscal. Selon Nicolas Oikonomidès, qui s'appuie sur la législation macédonienne, ces *prosôpa* étaient des individus dont les biens étaient suffisamment importants pour être considérés comme des unités fiscales à part<sup>74</sup>.

Rien dans ces actes de la fin du x<sup>e</sup> siècle ne permet donc de conclure à une désertion des paysans villageois et à leur installation sur les terres des puissants, mais simplement à une tentative des paysans pour échapper à leurs obligations envers l'État. Cela était peut-être possible grâce au type de privilèges accordés par les empereurs aux puissants, que nous avons déjà évoqués, à savoir la concession par chrysobulle de l'exemption fiscale pour un certain nombre de cultivateurs. La subtilité consistait en ce que plusieurs grands propriétaires réussissaient à couvrir de leur exemption plusieurs paysans redevables de leurs impôts envers l'État. Nous ne connaissons pas les conditions de cet arrangement, mais nous supposons qu'elles devaient être avantageuses aux deux parties : les grands propriétaires percevaient probablement des rentes de ces cultivateurs et, probablement aussi, des jours de travail sur leurs domaines ; tandis que les paysans obtenaient un abaissement considérable de leur charge fiscale<sup>75</sup>.

*Traité fiscal* de la Marcienne, qui rend sans doute compte d'une situation plus proche de celle que nous étudions, il parle d'un dégrèvement fiscal partiel ou total pour les terres abandonnées, afin d'alléger la charge des autres co-contribuables résidant dans la même commune pour éviter qu'ils ne déguerpiissent à leur tour ou pour attirer les paysans qui s'étaient enfuis et les pousser à revenir, mais rien n'est dit sur un retour forcé des anciens propriétaires (DÖLGER, *Beiträge*, cité n. 58, chap. 7, p. 116).

73. Une nouvelle, longtemps datée de 962 et attribuée à Romain II, qui doit néanmoins être placée en 959 et rattachée donc à l'activité de Constantin VII (cf. L. BURGMANN, "Editio per testamentum", *Rechtshistorisches Journal* 13, 1994, p. 455-479, ici p. 476-477), parle bien de la fuite des exploitants des biens stratiotiques et de leur établissement dans les biens des puissants. La loi envisage deux possibilités : soit le stratiote abandonne la terre pour une raison quelconque (la loi ne dit pas laquelle), laissant ses parents ou frères et ses co-contribuables (*syndotai*) comme responsables du service militaire (c'est-à-dire du versement de l'impôt), soit le stratiote tombe dans l'indigence et ne peut supporter la charge militaire, s'en allant sur la terre d'un puissant, le service militaire étant assuré par la personne responsable du déguerpiissement du dit stratiote. Même si ce deuxième cas de figure ne nous semble pas tout à fait clair, en aucun cas la loi ne prévoit la réinstallation des stratiotes sur leurs anciennes terres. La législation vise, avant tout, à assurer la rentrée des redevances liées à la *strateia*. Pour l'édition de la nouvelle, voir *Les nouvelles des empereurs macédoniens concernant la terre et les stratiotes*, introd., éd., commentaires par N. Svoronos, éd. posthume et index établis par P. Gounaridis (Centre de recherches byzantines. Πηγές 1), Athènes 1994, nouvelle 7, p. 148-150 (commentaire, p. 142-147) ; traduction anglaise dans *The land legislation of the Macedonian emperors*, transl. and commentary, with an introd. and notes by E. McGeer (Mediaeval sources in translation 38), Toronto 2000, p. 83-85. Le rôle des co-contribuables dans le financement de la *strateia* est une mesure que le chroniqueur Théophane attribue à l'empereur Nicéphore I<sup>er</sup> : voir KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 237.

74. OIKONOMIDÈS, *The social structure* (cité n. 16), p. 107, et Id., *Fiscalité*, p. 54. Pour l'utilisation du terme *prosôpon* dans la législation de l'époque, il convient de consulter l'index de SVORONOS, *Les nouvelles* (cité n. 73).

75. Nous rencontrons une procédure semblable dans un acte beaucoup plus tardif, du début du xv<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un acte de l'empereur Manuel II Paléologue (1391-1425), prévenant les moines de

Le changement de statut de ces cultivateurs a été motivé par une dégradation de leur condition économique. Toutefois, la raison ne semble pas en avoir été une augmentation notable du montant de leurs impôts, comme Ostrogorsky l'a postulé<sup>76</sup>. En revanche, c'est la réduction et la fragmentation progressive de leurs tenures, provoquées par l'essor démographique, qui doivent expliquer ce phénomène, le système de la solidarité fiscale ne faisant qu'aggraver davantage la situation des paysans<sup>77</sup>.

En effet, la période de croissance économique et démographique que connaît l'Empire dès le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, à laquelle nous avons déjà fait allusion, a entraîné à terme, paradoxalement, un fort appauvrissement de l'exploitation paysanne byzantine et, par conséquent, la crise du système de la commune villageoise. Comme Jacques Lefort l'a déjà souligné, le village (en tant qu'unité fiscale) a été une institution particulièrement « bien adaptée à une époque où, en raison de l'insécurité et de la faible pression démographique, la terre était peu exploitée »<sup>78</sup>. Or, à partir de la fin du IX<sup>e</sup> et au X<sup>e</sup> siècle, l'accroissement de la population, lié à cet essor économique, a provoqué un bouleversement dans l'équilibre interne des communautés villageoises, entraînant surtout la mise en exploitation de plus de terres et, par conséquent, une forte réduction de celles d'usage communal, essentiellement les terres en friche englobées à l'intérieur de la circonscription villageoise, qui permettaient de compléter l'économie paysanne<sup>79</sup>. Comme Jacques Lefort, nous pensons que « l'aspect communautaire du village », après avoir été exagéré par une tradition historiographique ancienne, est aujourd'hui sous-estimé ; l'exploitation de ces espaces communs était sans doute essentielle pour la survie économique des villageois et, surtout, pour le paiement de l'impôt<sup>80</sup>. Ajoutons que le défrichement de terres nouvelles du finage villageois pousse

l'Athos de ne pas « introduire » des paysans, redevables de l'impôt envers le fisc, dans leur exemption : *Vatopédi* 3, n° 199 (1408), l. 21-22.

76. OSTROGORSKY, *Quelques problèmes* (cité n. 53), p. 16 (à propos de nos actes).

77. KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 548 : « Le mécanisme de la solidarité fiscale entraîne un alourdissement quasi automatique » ; voir aussi LEFORT, *L'économie rurale* (cité n. 12), p. 447 : « L'État prit à partir du début du X<sup>e</sup> siècle des mesures fiscales qui [...] ont permis, au XI<sup>e</sup> siècle, de substituer dans bien des cas l'organisation domaniale à l'organisation communale ». Ajoutons, pour mémoire, car les études manquent, que la défaite de l'armée byzantine en 1071 à Mantzikert face aux Turcs a entraîné la perte de la plus grande partie de l'Asie Mineure, et donc des impôts qu'elle générait. Le rétablissement fiscal et monétaire effectué au tournant du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle par Alexis I<sup>er</sup> Comnène sur un territoire ainsi réduit montre et la prospérité des campagnes et la plasticité de la masse imposable.

78. LEFORT, *L'économie rurale* (cité n. 12), 445. Rappelons que la *Loi agraire* prête une certaine attention aux terres abandonnées.

79. Outre les terres exploitées, les limites du territoire villageois comportaient des terres incultes ou en friche, qui servaient de terrains d'usage commun (pâtures et forêts fondamentalement) et des terres abandonnées, ayant été exploitées par des villageois disparus, dont les autres membres de la communauté versaient désormais l'impôt (au titre de la solidarité fiscale). En revanche, si ces terres abandonnées n'étaient pas exploitées durant une période de 30 ans et si personne ne s'acquittait de leurs impôts, elles devenaient *klasma*, sortant immédiatement de la circonscription villageoise.

80. Ce n'est pas le lieu ici d'étudier en détail le rôle de l'exploitation des espaces en friche dans l'économie villageoise. Nous renvoyons à l'étude de A. DUNN, *Rural producers and markets : aspects of the archaeological and historiographic Problem*, dans *Material culture and well-being in Byzantium (400-1453) : proceedings of the international conference (Cambridge, 8-10 September 2001)*, ed. by M. Grünbart *et al.*, Wien 2007, p. 101-109, qui a montré l'apport essentiel de l'exploitation de terres incultes pour l'économie paysanne (chasse, pêche, cueillette, bois de charpente, charbon, résine, colorants pour teindre les tissus, tanins végétaux pour le travail du cuir, etc.).

à mettre en culture des terres de moindre qualité, donc entraîne l'existence d'exploitations paysannes plus fragiles.

Le rôle fondamental des terres communales dans l'économie villageoise est également suggéré par le nombre de conflits entre villageois et grands propriétaires au sujet de l'exploitation et de l'acquisition de terres incultes, dont témoignent les actes de la fin du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle. Cette documentation reflète en effet les conséquences dramatiques du défrichement de nouvelles terres pour les communes paysannes. En dépit des mesures mises en place par les empereurs de la dynastie macédonienne, visant à limiter l'acquisition des biens à l'intérieur des villages par de grands propriétaires, la réduction des biens communaux ne se ralentit pas, en raison principalement de la mise en exploitation du *saltus* par les cultivateurs eux-mêmes<sup>81</sup>. Cela entraîne une diminution progressive des ressources naturelles à la disposition des villageois et oblige la plupart d'entre eux à trouver d'autres moyens pour compenser la réduction du *saltus*. Un grand nombre de villageois déguerpit et s'installe sur les terres d'un grand domaine, mais d'autres réussissent à rester sur place, grâce probablement aux nouveaux liens entretenus avec le groupe des puissants, qui profitaient de leurs avantages fiscaux pour accroître leurs revenus économiques, même si cela n'impliquait pas forcément l'acquisition de nouvelles terres, les paysans versant simplement leurs impôts. Cette décentralisation fiscale est caractéristique du monde rural byzantin à partir du xi<sup>e</sup> siècle; c'est-ce qui explique en partie l'abandon du système de la commune villageoise et la mise en place du système des *praktika* au cours de ce siècle. Arrêtons-nous plus avant sur cette question de la fiscalité, car elle est importante pour saisir les transformations du monde rural à cette époque.

##### 5. LE SYSTÈME DES *PRAKTIKA*

Selon Nicolas Oikonomidès, c'est la localisation de biens fonciers appartenant à un seul propriétaire en plusieurs endroits différents et leur morcellement progressif qui est à l'origine d'un changement de la fiscalité et de l'utilisation de *praktika* à partir du xi<sup>e</sup> siècle, voire un peu auparavant<sup>82</sup>. En effet, le système fiscal précédent s'était fondamentalement appuyé sur l'existence de la commune rurale, auprès de laquelle l'État prélevait ses impôts. Les grands propriétaires, désignés par le terme *prosôpa*, y étaient une exception, car ils

81. La documentation montre que les biens en friche d'exploitation communale (forêts, pâturages, rivières, lacs, etc.) appartenaient au ressort villageois; voir par exemple l'acte du juge Nicolas de 995 relatif au conflit opposant la commune de Sidèrokausia et les moines du monastère de Kolobou au sujet de la terre en friche d'Arsinikeia : *Ivion* 1, n° 9 (995), p. 160-163. Il ne faut pas confondre ce type de biens avec les biens devenus *klasmatisques*, qui étaient retirés (ce que signifie le terme *klasma*) du ressort villageois par un procédé fiscal particulier. Cette question sera traitée plus loin.

82. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 61. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur sur la disparition du cadastre à cette époque, car nous pensons, comme Jacques Lefort, que les *praktika* étaient copiés à partir de ce cadastre, qui continuait à être tenu à jour dans les bureaux de la capitale : J. LEFORT, *Observations diplomatiques et paléographiques sur les praktika du xiv<sup>e</sup> siècle*, dans *La paléographie grecque et byzantine : actes du colloque international organisé dans le cadre des colloques internationaux du CNRS à Paris du 21 au 25 octobre 1974*, Paris 1977, p. 461-472. En revanche, la continuité du cadastre avant le xi<sup>e</sup> siècle semble beaucoup plus incertaine : voir les remarques d'OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 31-36.

constituaient des unités fiscales à part<sup>83</sup>. Toutefois, du moment où les villageois acquièrent des biens en dehors de leur commune et/ou prennent en location d'autres terrains plus ou moins éloignés, versant une partie de leurs redevances à un autre propriétaire, le système de la commune villageoise devient moins efficace, car il est plus délicat d'imposer les biens appartenant à un même propriétaire situés en dehors de sa commune de résidence<sup>84</sup>. De même, l'ancien système ne prenait pas en compte l'état d'exploitation de la terre, attribuant par exemple la charge fiscale des biens abandonnés au reste des villageois<sup>85</sup>. En revanche, à partir de cette époque, c'est la capacité à mettre en culture un bien qui devient le principal critère de taxation. Cette nouvelle méthode impliquait le recensement détaillé de chaque feu paysan et la mention de sa charge fiscale individuelle<sup>86</sup>.

Toutefois, outre cette dispersion parcellaire, nous pensons que c'est surtout la capacité à enregistrer le montant des impôts dont le contribuable était le bénéficiaire qui explique le développement du système des *praktika*. Nous avons vu que le versement des impôts à un particulier et non pas au fisc existait, au moins, dès la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle; or c'est un système qui se développe considérablement à partir du xi<sup>e</sup> siècle. Il permet la mise en place de ce que Nicolas Oikonomidès a appelé la « fiscalité de privilèges », caractéristique de toute la période tardive de l'histoire byzantine, consistant à rémunérer les principaux cadres de l'administration, de l'armée, ainsi que les institutions ecclésiastiques et les monastères par la concession d'impôts et de franchises fiscales. L'ensemble des recettes fiscales perçues par un individu ou une institution (par exemple un

83. Sur la signification du terme *prosôpa*, voir ci-dessus, p. 546.

84. C'est toutefois prévu par le *Traité fiscal* de la Marcienne : « Si on trouve la mention "et au titre de la moitié ou du tiers ou du quart" d'un lot situé dans un autre village, cela signifie que la personne recensée dans ce village-ci détient un bien dans un autre village et que, ne voulant pas être contrainte de payer l'impôt aux deux endroits, elle a demandé au réviseur que l'impôt foncier auquel est soumis le demi-lot qu'elle détient dans ce village-là en soit détaché et transféré dans l'autre et qu'ainsi elle n'ait qu'un versement à effectuer. » DÖLGER, *Beiträge* (cité n. 58), chap. 31, p. 122; OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 61.

85. Les détails sur le mode d'imposition au sein de la commune rurale manquent presque complètement. Il semble qu'une distinction entre trois catégories de terres, selon leur qualité, ait existé durant toute la période, mais rien n'est dit sur l'état d'exploitation. La *Loi agraire* et le *Traité fiscal* de la Marcienne mentionnent l'obligation des villageois de verser l'impôt pour la terre désertée par un voisin. Voir ci-dessus, n. 72.

86. Un tel mode d'enregistrement et d'imposition est attesté entre la fin du xiii<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle : les documents fiscaux enregistrent la capacité de travail et les biens en pleine propriété des paysans, afin de déterminer le poids de l'impôt (voir LEFORT, *Fiscalité médiévale* [cité n. 57]). Pour la période du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle, la plupart des *praktika* ne mentionne que la catégorie fiscale à laquelle appartient chaque cultivateur en fonction du nombre de bêtes qu'il possède pour cultiver la terre. C'est pourquoi certains auteurs ont écrit qu'à cette époque les paysans n'étaient imposés qu'en fonction de la catégorie fiscale à laquelle ils appartenaient : cf. K. SMYRLIS, *Taxation reform and the pronoia system in thirteenth-century Byzantium*, dans *Change in the Byzantine world in the twelfth and the thirteenth centuries*, ed. by A. Ödekan, E. Akyürek, N. Necipoğlu, İstanbul 2010, p. 211-217, ici p. 211-212. Toutefois, comme Oikonomidès l'a déjà montré, il ne s'agit que de l'impôt personnel, l'impôt foncier et les surtaxes n'étant pas compris : voir par exemple la remarque d'OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 68, n. 81, à propos des paysans travaillant le domaine d'Alôpékai près de Milet en 1073 : « ils ne payaient pour la terre que le loyer – lequel ne figure pas ici [c'est-à-dire dans le *praktikon*] – mais devaient payer l'impôt sur leur personne. » En effet, la plupart des *praktika* de la période xi<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle ne contiennent que des descriptions de parèques installés sur les terres des grands propriétaires, ne possédant pas de terres en propre, et ne pouvant, par conséquent, être redevables que de l'impôt personnel.

monastère) était contenu dans le *praktikon*<sup>87</sup>. Il servait à son propriétaire à prouver auprès de l'administration le montant des impôts auquel il avait droit. Comme il a été démontré ailleurs, le *praktikon* n'est pas un titre de propriété, contrairement à l'opinion d'une certaine historiographie, mais un instrument au service des agents du fisc permettant de connaître le montant de la rente fiscale de chaque individu et au bénéficiaire de s'opposer aux exigences indues des fonctionnaires du fisc<sup>88</sup>. Certes, les *praktika* contiennent souvent, outre la description des unités de contribuables, celle des biens fonciers ; toutefois, il s'agit d'une dévolution de taxes, par laquelle l'État abandonne au profit d'un bénéficiaire l'impôt foncier d'un terrain et lui accorde le droit de l'exploiter, mais non pas la propriété. La nuance est considérable, car elle signifie que les biens inscrits dans un *praktikon* n'appartenaient pas (ou pas toujours) au bénéficiaire de l'acte et, par conséquent, que les parèques qui y sont mentionnés ne travaillaient pas nécessairement sur les terres du bénéficiaire, mais lui versaient simplement leurs impôts<sup>89</sup>.

Le plus ancien *praktikon* conservé est celui du fonctionnaire Adam en faveur de l'aristocrate Andronic Doukas, daté de 1073<sup>90</sup>. Par cet acte, le bénéficiaire reçoit les revenus fiscaux du domaine impérial (*épiskepsis*) d'Alôpékai, situé près de la ville de Milet, à savoir les impôts des paysans, qualifiés de parèques, qui exploitaient cette terre. Le contenu du document n'implique nullement qu'Andronic Doukas en ait reçu la pleine propriété, celle-ci revenant toujours à l'État. Quant aux cultivateurs, ils travaillaient la terre contre versement d'un loyer (*pakton*), qui était désormais perçu par l'aristocrate en question. Selon Oikonomidès, cette nouvelle procédure fiscale, consistant à accorder à une personne ou à une institution les impôts d'un certain nombre de contribuables, pourrait être liée aux innovations fiscales du règne de Constantin IX Monomaque (1042-1055)<sup>91</sup>.

87. Le terme *praktikon* désignait au départ un procès-verbal, au sujet d'un différend relatif à des propriétés foncières (par exemple l'acte *Iviron 2*, n° 51 de 1103, *praktikon* relatif à Radolibos p. 206-211) : *Vatopédi 1*, p. 215-216. Comme ΟΙΚΟΝΟΜΙΔÈΣ, *Fiscalité*, p. 62-63, l'a souligné, ce type de document n'est pas le même que les actes, qualifiés de *praktika*, remettant à un particulier certains biens. Entre le milieu du XI<sup>e</sup> et le début du XII<sup>e</sup> siècle, les deux types d'actes coexistent. Par exemple, l'acte *Iviron 2*, n° 52, p. 228-248, *praktikon* émis par le sébaste Jean Comnène en 1104, est un document hybride.

88. Sur l'emploi des *praktika* par le fisc, voir R. ESTANGÜI GÓMEZ, Quelques paysans aisés dans l'Empire byzantin du XV<sup>e</sup> siècle, dans *Les élites rurales méditerranéennes* (cité n. 24), p. 429-444, en particulier p. 432-433. Les définitions nombreuses, et souvent imprécises, fournies par l'historiographie du terme *praktikon* permettent de souligner les difficultés que nous avons à interpréter le nouveau système fiscal : voir par exemple celle de A. LAIOU, *Peasant society in the late Byzantine Empire : a social and demographic study*, Princeton 1977, p. 9 (« praktika or inventories of the possessions of laymen and ecclesiastics ») ou de l'*ODB*, p. 1711 (« An inventory listing the taxes, as well as the demesne land and paroikos households held by a single individual or religious institution »). Plus récemment, É. PATLAGEAN, *Un Moyen Âge grec : Byzance IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 2007, p. 421, a écrit « [le terme] *praktikon* désigne à partir du XI<sup>e</sup> siècle un inventaire fiscal de biens et de leur force de travail ».

89. Les biens enregistrés dans un *praktikon* étaient des biens conditionnels, pouvant faire l'objet d'une confiscation de la part de l'État, contrairement aux biens détenus en pleine propriété. Pour une distinction entre ces deux types de biens, voir R. ESTANGÜI GÓMEZ, *Byzance face aux Ottomans : exercice du pouvoir et contrôle du territoire sous les derniers Paléologues (milieu XIV<sup>e</sup>-milieu XV<sup>e</sup> siècle)* [Byzantina Sorbonensia 28], Paris 2014, p. 80-84.

90. *Patmos 2*, n° 50 (1073), p. 3-35 (cité n. 4). Andronic est le fils du César Jean Doukas et le père d'Irène, qui épousa Alexis Comnène.

91. ΟΙΚΟΝΟΜΙΔÈΣ, *Fiscalité*, p. 63.

La question nécessite d'être approfondie, mais il se peut que cette pratique remonte à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Nous avons déjà vu le cas des paysans redevables envers le fisc qui, vers 975, versaient leurs impôts à des puissants, grâce aux privilèges fiscaux de ces derniers. Certes, ce cas ne témoigne pas vraiment d'une cession d'impôts par l'État à un tiers, mais atteste l'existence de contribuables qui versaient leurs taxes à un particulier.

Les éditeurs des *Actes d'Iviron* ont vu aussi un « cas précoce de dévolution de revenus fiscaux » dans d'autres actes du x<sup>e</sup> siècle, mentionnant la donation à quelques monastères de tenures paysannes versant leurs redevances à l'État (*dèmosiarioi oikoi*)<sup>92</sup>. Le cas leur a semblé particulièrement clair dans deux actes tirés des archives d'Iviron, datant de 1059 et 1061<sup>93</sup>, qui mentionnent tous deux un acte de l'empereur Basile II (ca 979/980) en faveur d'Iviron, en vertu duquel le monastère avait reçu une donation de soixante familles versant leurs impôts à l'État (*dèmosiarioi oikoi*)<sup>94</sup>. Selon les commentateurs de ces actes, il s'agit de « feux de paysans propriétaires qui habitaient leur terre ou leur village, et dont l'impôt était versé à Iviron »<sup>95</sup>.

Cette évolution du système fiscal, consistant à accorder les impôts des contribuables à des particuliers, traduit un contexte d'expansion économique du monde rural, à savoir l'augmentation du nombre de contribuables et l'enrichissement de la paysannerie. En effet, il semble qu'après avoir connu un contexte de forte crise au x<sup>e</sup> siècle, la société rurale ait prospéré. Toutefois, contrairement à l'opinion de la plupart des spécialistes, cet enrichissement ne s'est pas produit dans le cadre du grand domaine, mais dans celui des communes villageoises, qui préservèrent leur autonomie et connurent une période d'essor à partir du xi<sup>e</sup> et jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle<sup>96</sup>.

## 6. L'ACQUISITION DE COMMUNES VILLAGEOISES PAR LES PUISSANTS

Il est traditionnel d'expliquer l'évolution du monde rural au xi<sup>e</sup> siècle par la transformation des communautés villageoises en biens appartenant aux grands propriétaires. Par exemple, dans une synthèse récente sur l'histoire du village byzantin, Angéliki Laiou a écrit : « Things changed in the course of the tenth century, and by the mid-eleventh century the transformation was far advanced. The village community was eroded by the expansion of the estate in the countryside, and the integration of villages among

92. *Iviron* 1, n° 2 (975), p. 112. Ces auteurs ont évoqué le témoignage d'un acte un peu plus tardif, de décembre 984, tiré aussi des archives d'Iviron (*Iviron* 1, n° 6, 984, p. 138-140) qui atteste l'existence de vingt-cinq feux exemptés, habitant dans le *kastron* de Chrysoupolis, qui devaient verser leurs redevances au monastère de Lavra : ἐπεὶ δὲ ἐν τῷ αὐτῷ χρυσοβουλλίῳ περιέχονται οἴκοι εἰκοσιπέντε ἐξκουσεύομενοι ἐν Χρυσοπόλει καὶ ἐν τῇ καθ' ἡμᾶς τελούντες Λαύρα (l. 32-33). On retrouve la même interprétation chez HARVEY, Peasant categories (cité n. 69), p. 252 : « in the case of the *exkoussatoi oikoi* had allowed the landowner to collect the revenues instead. »

93. *Iviron* 2, nos 32 et 33, p. 80-91.

94. L'acte parle d'*oikoi exkoussatoi* (cf. *Iviron* 2, n° 33, p. 90, l. 7) ; il doit donc s'agir de la concession au monastère par l'État des impôts versés par ces paysans.

95. *Iviron* 2, p. 83.

96. Pour plus de détails sur cette question, voir R. ESTANGÜI GÓMEZ, Richesses et propriété paysannes (cité n. 63).

the properties of lay and ecclesiastical landlords. »<sup>97</sup> À propos de l'évolution des villages de la côte d'Asie Mineure, Démétrios Kyritsès et Kostis Smyrlis ont écrit dans le même ouvrage que « l'intégrité du territoire du village ainsi que ses fonctions et compétences furent mises en cause par l'essor, marqué à partir du x<sup>e</sup> siècle, des grands domaines qui appartenaient à l'État, à l'Église et aux laïcs »<sup>98</sup>. Ces auteurs considèrent qu'au xiii<sup>e</sup> siècle, mais le modèle serait aussi valable pour les xi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècles, « dans la région de Smyrne [...] les villages avaient leur propre territoire bien que ce dernier appartint moins souvent aux villageois qu'aux grands propriétaires »<sup>99</sup>.

En dépit de la reconstitution proposée par les spécialistes, le manque de sources empêche souvent de déterminer l'évolution des villages byzantins ainsi que leur statut juridique. L'hypothèse de leur acquisition par les grands propriétaires vient du sens accordé par l'historiographie à la remise d'un *praktikon* par les agents du fisc. Selon la plupart des auteurs, la concession d'un *praktikon* relatif à un village signifiait la cession des droits de propriété sur ce village<sup>100</sup>. Or nous avons déjà vu que cette interprétation est irrecevable, le *praktikon* servant simplement à déterminer le montant de la rente fiscale du bénéficiaire et non pas de titre de propriété<sup>101</sup>.

Nous connaissons néanmoins le cas de deux villages, Radolibos et Dobrobikeia, situés en Macédoine orientale, qui constituent une exception, car les actes suggèrent qu'ils sont devenus la propriété de puissants. C'est pourquoi leur exemple est souvent utilisé par les historiens pour expliquer la transformation des villages byzantins en biens appartenant aux grands propriétaires. Or il convient de reprendre à nouveau ce dossier, car le contenu des actes relatifs à ces deux villages permet de déterminer les conditions d'acquisition de ces villages par des puissants.

Grâce au nombre, relativement important, d'actes concernant Radolibos conservés dans les archives d'Ivion, nous savons qu'avant 1090, l'aristocrate Symbatios Pakourianos avait acquis un domaine (*proasteion*) appelé Radolibos ; à cette date, il le légua par

97. A. LAIOU, The Byzantine village (5<sup>th</sup>-14<sup>th</sup> century), dans *Villages dans l'Empire*, p. 31-54, ici p. 47.

98. D. KYRITSÈS et K. SMYRLIS, Les villages du littoral égéen de l'Asie Mineure au Moyen Âge, dans *Villages dans l'Empire*, p. 437-452, ici p. 438.

99. *Ibid.*, p. 442.

100. C'est le cas par exemple *ibid.*, p. 439 : « nous avons des données précises seulement pour Barè, située sur le golfe de Smyrne, dont les paysans sont énumérés dans un *praktikon* rédigé en 1235 lors de la remise de ce village au monastère de Lembos ».

101. On citera, à titre d'exemple, le cas du village appelé Chostianè, situé dans le thème de Mogléna, « accordé » par l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène à Léon Képhalas, proèdre et *katépanô* d'Abydos, en récompense de sa défense de la forteresse de Larissa contre Bohémond de Tarente : *Lavra* 1, n° 48 (1086), p. 258-259. L'acte stipule que Képhalas a été mis en possession du *chôrion* de Chostianè en vertu d'un *praktikon*, qui énumère nominativement les paysans (qualifiés de *boïdatoï* et *aktémones*). Plus loin, l'acte précise qu'il s'agit du « revenu entier du *chôrion* [qui] ira à Képhalas et à sa partie, qui ne devront porter aucune atteinte à la situation des paysans, ne pas les expulser, ne pas accueillir les habitants d'autres *chôria*, s'ils veulent que la donation garde sa validité » (l. 22-26 ; nous avons repris l'analyse des éditeurs de l'acte). Le contenu de l'acte ne laisse aucun doute sur le fait que Képhalas n'avait pas reçu le droit de propriété sur Chostianès, mais seulement son revenu fiscal ; voir aussi à ce propos BARTUSIS, *Land and privilege* (cité n. 53), p. 141 : « We cannot conclude that he was free to dispose of the village as his personal property », et les autres remarques de cet auteur, *ibid.*, p. 140-145.

testament à son épouse Kalè<sup>102</sup>, qui deviendra par la suite la moniale Marie. Plusieurs années plus tard, en 1098, celle-ci en fit à son tour don au monastère athonite d'Iviron pour sa commémoration et celle de son époux, enterré dans ce même monastère<sup>103</sup>. À cette occasion, la donatrice remit aux moines une copie certifiée conforme d'un extrait du cadastre ou *kôdix* (*isokôdikon*) contenant la description du village (*chôrion*) de Radolibos et de ses contribuables<sup>104</sup>. L'acte fournit une délimitation de ce *chôrion*, suivie du calcul de l'impôt *dêmosion* ( $9^{17/24}$  *nomismata*) ; il mentionne un dégrèvement provisoire (*sympatheia*) de cet impôt de  $2\frac{1}{3}$  *nomismata* effectué par le recenseur Thomas, puis d'un redressement (*orthôsis*) du montant total « au nom de la commune » (προσώπῳ τῆς κοινότητος) entrepris par le fonctionnaire Georges Hexamilètes. Le document reprend ensuite (l. 13-14) le contenu d'un chrysobulle et d'une ordonnance (*pittakion*) de l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène (1081-1118), datés de décembre de l'indiction 7 (1098), en vertu desquels il ordonne « de porter au compte » de la nonne Marie Basilakina la totalité de l'impôt versé par le village de Radolibos. Suit enfin la liste de 13 contribuables de la commune avec leur taux d'imposition respectif, dont la somme,  $9^{16/24}$  *nomismata*, est très proche des  $9^{17/24}$  du *dêmosion* indiqué plus haut. En 1103, les agents du fisc établirent un *praktikon* en faveur d'Iviron, contenant une description de Radolibos. Cet acte fournit une délimitation, identique à celle du village, contenue dans l'*isokôdikon*, et une liste des 122 parèques qui y étaient installés<sup>105</sup>.

Selon Jacques Lefort, il y avait à Radolibos d'une part la commune villageoise, connue par l'*isokôdikon* donné par la veuve Marie à Iviron en 1098, et d'autre part le domaine (*proasteion*) acquis par Symbatios Pakourianos avant 1090. D'après cet auteur, les deux entités auraient coexisté pendant un certain temps : le domaine aurait compris à cette époque une grande partie du territoire villageois et aurait été exploité par des parèques (le *praktikon* de 1103 fournit le chiffre de 122 feux)<sup>106</sup>. À partir de 1098, l'ensemble du territoire villageois et le domaine devinrent la propriété d'un seul détenteur, la nonne

102. *Iviron* 2, n° 44, p. 154-156. Il est difficile de préciser la date à laquelle Symbatios entra en possession du village de Radolibos. Nous connaissons très peu de chose sur sa carrière. Il semble avoir servi dans l'armée byzantine sous Alexis I<sup>er</sup>, dont il avait reçu des donations ; il était en Macédoine en 1085, car il signe un acte en tant que témoin (cf. la notice biographique d'*Iviron* 2, p. 152). Il n'est pas impossible qu'il ait reçu ce bien par héritage. La famille Pakourianos, d'origine géorgienne, avait prospéré au sein de l'Empire au cours du xi<sup>e</sup> siècle : cf. *Typikon de Grégoire Pakourianos* ; sur cette question, voir aussi LEMERLE, *Cinq études*, p. 158-161. Symbatios mourut peu avant le 10 janvier 1093 : cf. *Iviron* 2, n° 46 (1093), p. 169.

103. *Iviron* 2, n° 47, p. 178-183.

104. L'*isokôdikon* est conservé dans les archives d'Iviron : *Iviron* 2, n° 48 (entre 1098 et 1103), p. 187-188. Les *isokôdika* étaient délivrés aux contribuables par les agents du fisc, dès la fin du x<sup>e</sup> siècle, pour servir des titres de propriété : cf. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 53.

105. *Iviron* 2, n° 51, p. 203-211.

106. J. LEFORT, Le cadastre de Radolibos, les géomètres et leurs mathématiques, *TM* 8, 1981, p. 269-313, ici p. 272-273 ; repris dans ID., *Société rurale* (cité n. 12), p. 105-154, ici p. 109 : « À cette époque le proasteion comprenait une notable partie du territoire villageois et comptait de nombreux parèques, si l'on juge du moins par ses revenus en 1098 ou par le nombre des familles de parèques que l'on trouve installées à Radolibos quelques années plus tard : 122. Le proasteion et la commune, qui ne comptait que 13 contribuables en 1098, coexistèrent donc un certain temps ». Sur Radolibos, voir aussi l'article, un peu plus récent, de J. LEFORT, Radolibos : population et paysage, *TM* 9, 1985, p. 195-234 ; repris dans ID., *Société rurale*, p. 161-200.

Marie, en vertu de la donation de l'empereur Alexis I<sup>er</sup> des revenus des 13 familles villageoises de Radolibos ; puis il devint la propriété d'Iviron<sup>107</sup>. Lefort conclut en disant que l'histoire du village de Radolibos n'a rien d'extraordinaire, « celle d'une commune qui, au tournant du XI<sup>e</sup> siècle, est absorbée par un domaine (*proasteion*) »<sup>108</sup>.

Les archives d'Iviron contiennent aussi les actes relatifs au village de Dobrobikeia. Il s'agit principalement d'un autre *isokôdikon*, que l'on peut dater de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, portant sur deux villages, Obèlos et Dobrobikeia, et plusieurs biens situés dans la région du Strymon<sup>109</sup>. La description d'Obèlos est assez courte, du fait qu'elle ne comprend que deux contribuables. En revanche, celle de Dobrobikeia fournit plus de renseignements. Elle mentionne la délimitation du village et l'impôt (10<sup>5</sup>/<sub>8</sub> *nomismata*), puis indique que le village avait bénéficié d'un dégrèvement provisoire (*sympatheia*) pour la totalité des paysans, effectué par l'épopte Thomas (le même qu'à Radolibos). Puis, au moment où le document fut établi, le dégrèvement provisoire avait fait l'objet d'un redressement (*orthôsis*) pour quelques paysans seulement, dont les impôts devaient désormais être versés au monastère d'Iviron ; l'acte dit que cette opération avait été entreprise par l'*asèkrêtis* Jean.

D'après les deux *isokôdika* conservés à Iviron, on sait que les situations de Dobrobikeia et de Radolibos étaient semblables : les deux villages avaient bénéficié d'un dégrèvement provisoire de leur impôt, puis d'un redressement partiel. La mention des agents du fisc responsables des opérations fiscales successives permet de proposer une chronologie, car l'activité de l'épopte Thomas, chargé de procéder au dégrèvement des deux villages, peut être datée du début du XI<sup>e</sup> siècle, coïncidant avec les mesures d'allègement fiscal promues par les derniers souverains de la dynastie macédonienne<sup>110</sup> ; nous essayerons de préciser cette chronologie un peu plus bas<sup>111</sup>. Ensuite, les *isokôdika* mentionnent pour Radolibos et Dobrobikeia deux redressements fiscaux respectifs : celui de Radolibos est dû au recenseur Georges Hexamilitès, dont la carrière est attestée pour la seconde moitié de la décennie 1040 et la première moitié des années 1050<sup>112</sup> ; à Dobrobikeia, il s'agit de l'*asèkrêtis* Jean, attesté dans les années 1042-1044<sup>113</sup>.

107. Voir aussi *Iviron* 2, p. 186 : « Dès lors que les impôts de la commune furent cédés par l'empereur à la nonne Marie, en décembre 1098, il ne fut plus question de la commune de Radolibos. »

108. LEFORT, Le cadastre de Radolibos (cité n. 105), p. 270 (p. 106).

109. *Iviron* 1, n° 30, p. 268-270. Cet extrait de registre fiscal signé par Grégoire Chalkoutzès, spatharocandidat et chartulaire du *génikon* et caissier d'Occident n'est pas daté (cf. la discussion *ibid.*, p. 267-268), et doit sans doute être assigné à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle ; mais ce qui est décrit date de la première moitié de celui-ci. Pour l'analyse du village de Dobrobikeia, voir KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 486-488.

110. Le chrysobulle de Nicéphore Botaniatè de 1079 en faveur de Lavra mentionne deux chrysobulles antérieurs, l'un de Basile II (976-1025) et l'autre, daté de 1031, de Romain III (1028-1034), accordant aux moines le dégrèvement provisoire (*sympatheia*) pour un bien dans l'île de Néoi : *Lavra* 1, n° 38 (l. 7-8), p. 217-219. Sur cet acte, voir KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 403-404.

111. Les éditeurs d'*Iviron* 1 ont daté l'activité de l'épopte Thomas des années 1020-1030 (p. 264-266), avec un point d'interrogation, mais ils n'ont apporté aucun élément précis en faveur de cette chronologie, mises à part les mesures d'allègement fiscal prise à la fin de la dynastie macédonienne mentionnées ci-dessus.

112. *Iviron* 2, p. 94-95 (avec références aux sources).

113. *Iviron* 1, p. 264.

Un autre acte conservé dans les archives d'Iviron permet de déterminer qu'à l'époque du redressement de son impôt, Dobrobikeia appartenait déjà aux moines d'Iviron. Il s'agit d'un acte du juge Léon daté de 1059, par lequel il confirme tous les privilèges et biens de ce monastère<sup>114</sup>. L'acte mentionne en particulier un décret de l'empereur Michel IV (1034-1041) restituant aux moines le village de Dobrobikeia qui leur avait été confisqué en raison des agissements frauduleux de leur ancien higoumène.

La chronologie du règne de Michel IV implique que le village de Dobrobikeia était devenu la propriété d'Iviron avant le redressement de son impôt (ca 1045-1055 : période de l'activité du recenseur Hexamilitès). Il s'agissait probablement d'un bien klasmatique, qui, après avoir bénéficié pendant plusieurs années (au moins 30?) d'un dégrèvement fiscal complet (entrepris par l'évoque Thomas, dont l'activité pourrait en fait dater des années 1005-1010), était devenu la propriété de l'État; ensuite, il avait été acquis par achat ou par donation par les moines d'Iviron. Le procédé par lequel les biens faisant l'objet d'un dégrèvement ou *sympatheia* devenaient des terres klasmatiques, c'est-à-dire des biens du fisc, est bien connu grâce au *Traité fiscal* de la Marcienne. Lors de son acquisition par Ivion, le village de Dobrobikeia n'avait plus le statut de commune villageoise, étant devenu une propriété de l'État à la suite de cette procédure, mais a dû faire l'objet d'un redressement partiel comme prévu, sur ordonnance impériale<sup>115</sup>.

L'histoire de Radolibos n'est pas identique à celle de Dobrobikeia, bien que nous pensions aussi qu'il était devenu un bien klasmatique lors de son acquisition par la veuve Marie à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. D'après l'*isokòdikon* relatif à ce village, nous savons qu'il avait bénéficié d'un dégrèvement partiel de son impôt à la même époque que Dobrobikeia (ca 1005-1010), probablement en raison des mesures fiscales prises par Basile II visant à soulager certains contribuables du poids de leur impôt<sup>116</sup>. Ensuite, il connut un redressement vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, une mesure qui est sans doute due plutôt aux rigueurs fiscales du règne de Michel IV et d'Isaac I<sup>er</sup> Comnène qu'à une amélioration de la situation de ses exploitants. Quelques années plus tard, en 1098, la nonne Marie Basilakina remet aux moines d'Ivion un *isokòdikon* contenant une description de la commune et, surtout, la mention d'une ordonnance de l'empereur Alexis I<sup>er</sup> lui accordant une remise de l'impôt foncier (*élogisthè*) de Radolibos<sup>117</sup>. Plusieurs historiens ont déjà

114. *Ivion* 2, n° 32, p. 85-87.

115. Voir ci-dessus, note 62. « Si une ordonnance a prescrit de pratiquer un redressement même sur des biens exonérés, soit en faveur de ceux qui les détiennent, soit en faveur d'autres, de toute façon cela doit se faire » (DÖLGER, *Beiträge*, cité n. 58, c. 20, p. 120).

116. La concession de nombreux dégrèvements fiscaux est peut-être à mettre en rapport avec l'échec de l'*allèngyon* destiné à soulager les contribuables défaillants. Cette mesure, mal documentée, prise par Basile II (976-1025) après 996, consiste à contraindre les puissants tels que définis dans la législation impériale depuis 922 à payer pour les contribuables défaillants, même situés dans des villages voisins où les puissants ne sont pas possédés, sans leur accorder les droits des co-contribuables : KAPLAN, *Les hommes et la terre* (cité n. 20), p. 439-440; ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ, *Fiscalité*, p. 61, n. 54.

117. *Ivion* 2, n° 48, p. 187-188, l. 13-14 : μηνὶ δεκεμβρίῳ ἰνδικτιῶνος ζ' ἐλογίσθη διὰ χρυσοβούλλου καὶ πιττακίου τοῦ φιλοχρίστου ἡμῶν δεσπότη κυροῦ Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ τὸ τοῦ παρόντος χωρίου Ραδολύβου ἅπαν τελούμενον δημόσιον [...] προσώπῳ τῆς μοναχῆς Μαρίας καὶ κουροπαλατίσσης τῆς Βασιλακίνας (« au mois de décembre de l'indiction 7, il a été compté, en vertu d'un chrysobulle et d'une ordonnance de notre maître kyr Alexis Comnène ami du Christ, au titre de la personne [*prosopa*] de la moniale et *kouropalattissa* Maria Basilakina la totalité de l'impôt foncier dudit village de Radolibos »).

signalé le sens du verbe *élogisthè*, grâce au contenu du *Traité fiscal* : l'impôt est maintenu dans le *kôdix*, mais compté (c'est le sens du verbe) au bénéfice du contribuable qui n'a donc pas à le payer<sup>118</sup>. Même si le *logisimon* consiste en une dévolution de l'impôt foncier, il n'implique pas nécessairement que le bien en question appartenait au bénéficiaire en pleine propriété, mais simplement qu'il en était le responsable à l'égard du fisc et en avait à ce titre le droit de l'exploiter<sup>119</sup>. Mis à part la situation juridique précise du bien, il est certain que Marie Basilakina possédait Radolibos avant la délivrance de ce chrysobulle par Alexis I<sup>er</sup>. Toutefois, son acquisition ne doit pas s'expliquer par l'absorption du village par le domaine, mais par la transformation de l'ensemble dans un bien klasmatique. Nicolas Oikonomidès considère que l'époux de Marie, Symbatios Pakourianos, avait déjà acquis la totalité de Radolibos avant 1090 et qu'il ne faut opérer aucune distinction entre le village et le domaine<sup>120</sup>. De même que Dobrobikeia, Radolibos était probablement devenu un bien klasmatique vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une forte crise. Comme Oikonomidès, nous pensons que l'*isokôdikon* accordé par la nonne Marie aux moines d'Ivion ne reflétait nullement la situation de Radolibos à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, mais décrivait probablement l'état de ce village au début du siècle<sup>121</sup>. L'intérêt pour les moines d'obtenir ce document n'était certes pas de déterminer le montant de l'impôt foncier et la liste de contribuables, mais de prouver la concession d'un *logisimon* par l'empereur, dont le monastère bénéficierait par la suite.

La transformation de Radolibos et Dobrobikeia en biens klasmatiques avant de devenir la possession de puissants oblige à nuancer la reconstitution proposée par l'historiographie sur l'évolution du monde rural byzantin au XI<sup>e</sup> siècle. Contrairement à l'idée reçue, aucun village, au sens strict du terme, ne semble être devenu le bien d'un puissant : il semble que pour qu'un particulier puisse acquérir un village, ce dernier devait d'abord perdre sa condition juridique d'unité fiscale indépendante et devenir un bien klasmatique, c'est-à-dire un bien qui ne rapportait rien – du point de vue fiscal – à l'État. Ensuite, le territoire villageois, acquis par des puissants, était exploité par des cultivateurs ayant le statut de parèques. Ces biens sont certes qualifiés de villages (*chôrion*) par les sources, mais leur statut fiscal était celui d'un domaine (*proasteion*), car ils versaient leurs impôts à un particulier, qui en était le responsable envers l'État.

Il est difficile de dire si les villages fiscalement disparus puis acquis par de grands propriétaires au cours du XI<sup>e</sup> siècle furent nombreux, notre documentation étant trop fragmentaire. En revanche, leur nombre a pu être plus réduit qu'on ne le pense généralement, car si l'on étudie l'évolution de la propriété des grands monastères athonites

118. Voir par exemple *Ivion 2*, p. 185. Ce procédé permet de revenir facilement sur la mesure : il suffit d'effacer du *kôdix* la mention « a été compté (ἐλογίσθη) ».

119. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 179-186.

120. N. OIKONOMIDÈS, La fiscalité byzantine et la communauté villageoise au XI<sup>e</sup> siècle, dans *Septième congrès international d'études du Sud-est européen (Thessalonique, 29 août – 4 septembre 1994). Rapports*, Athènes 1994, p. 89-102 ; voir aussi ID., *Fiscalité*, p. 194-195 : « il est certain que les Pakourianoï payèrent régulièrement leur impôt foncier jusqu'en décembre 1098 et que le *logisimon* obtenu à cette date par Marie le fut dans la perspective du passage du bien à un monastère. » Voir aussi la discussion dans BARTUSIS, *Land and privilege* (cité n. 53), p. 146, n. 66.

121. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité*, p. 194-195 : « la rente fiscale que Marie s'est fait accorder était de loin supérieure (nous ne savons pas de combien) aux 9<sup>16/24</sup> *nomismata* représentant l'impôt personnel des treize contribuables mentionnés dans le vieil *isokôdikon*. »

sur la longue durée, du x<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, on constate que l'acquisition d'anciens villages ne s'est produite qu'au xi<sup>e</sup> siècle<sup>122</sup>. Cela fut probablement dû à un redressement de la société villageoise au cours des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, sans doute en raison de la stabilisation politique de l'époque des Comnènes et de l'expansion économique de la période.

#### 7. L'ÉMERGENCE D'UNE PAYSANNERIE PROSPÈRE

Cyrille le Philéote vécut du milieu du xi<sup>e</sup> au début du xii<sup>e</sup> siècle. Il mourut en 1110 dans le monastère fondé par son frère Matthieu. Sa Vie fut écrite par le moine Nicolas Katasképènos, un aristocrate, une vingtaine d'années plus tard<sup>123</sup>. Malgré les efforts de celui-ci pour dépeindre son héros sous les traits d'un homme misérable vivant du raccommodage des filets de pêche, il fournit des renseignements qui attestent la condition plutôt aisée de Cyrille et de sa famille. Par exemple, il parle des ouvriers qui cultivaient leurs vignobles<sup>124</sup>. Or c'est surtout l'histoire du monastère fondé par le frère de Cyrille, Matthieu, qui trahit le statut du saint, car l'auteur avoue que, pour fonder cet établissement, Matthieu avait restauré une église en ruines qui se trouvait sur des biens familiaux<sup>125</sup>. À cette époque, l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène se rendit auprès de Cyrille et lui accorda une exemption fiscale, impôt principal et surtaxes, pour le monastère de Matthieu ; le récit parle de plusieurs unités fiscales (*stichoi*) leur appartenant en propre<sup>126</sup>.

Le cas de Cyrille est assez révélateur de la capacité d'investissement d'une partie de la paysannerie byzantine. Il s'agit en l'occurrence d'une élite rurale, mais cet exemple

122. Par exemple, si l'on prend l'énumération des biens d'Iviron confirmés en 1310 par l'empereur Michel IX Paléologue, le monastère possédait à cette époque, outre des terres et d'autres biens immeubles plus modestes, cinq grands domaines (*proasteia*) : Radolibos, Obèlos, Dobrobikeia, Mélizianè et Kaména. Nous connaissons l'histoire de Radolibos et de Dobrobikeia, acquis par Iviron au cours du xi<sup>e</sup> siècle. Obèlos est également mentionné dans le même *isokòdikon* relatif à Dobrobikeia, délivré probablement dans la seconde moitié du xi<sup>e</sup> siècle (*Iviron* 1, n° 30, p. 268-270) : il est qualifié de village, comptant à l'époque deux contribuables. Dans la documentation ultérieure, il est toujours appelé *proasteion* et le nombre de parèques s'accroît. Le domaine de Mélizianè apparaît déjà dans l'acte du recenseur Andronic d'août 1047, contenant la liste des biens d'Iviron (*Iviron* 1, n° 29, p. 256-281). Il est toujours qualifié de *proasteion*. Enfin, Kaména était un domaine acquis également par Iviron au début de son histoire, car mentionné dans l'acte du recenseur Andronic de 1047 ; à cette époque, il n'était constitué que par une terre de 500 *modioi*. Puis, il s'accrut tout au long du xi<sup>e</sup> siècle ; en 1100, il avait déjà les dimensions qu'il garde au début du xiv<sup>e</sup> siècle : cf. *Iviron* 2, p. 45-46.

123. BHG 468 : *La vie de saint Cyrille le Philéote, moine byzantin († 1110)*, introd., texte critique, trad. et notes par É. Sargologos (Subsidia Hagiographica 39), Bruxelles 1964.

124. *Ibid.*, chap. 19. 2, p. 99-101 : « revenant chez lui, le saint voulut voir les quelques vignes qu'il avait. Car c'était le moment de les travailler. Lorsqu'il vit de loin les ouvriers qui ne travaillaient pas du tout, mais qui étaient par terre à discuter, il tomba lui aussi à terre et y resta trois heures ; [...] il ne se leva pas avant de les voir reprendre le travail. »

125. *Ibid.*, chap. 21.1, p. 104.

126. *Ibid.*, chap. 47. 8, p. 231-232. Le *stichos* est la ligne du cadastre correspondant au départ à une exploitation. L'auteur de la Vie connaît parfaitement le système fiscal. Dans le même paragraphe, il montre comment Alexis accorde d'une part un *logisimon* (l'impôt cadastral est compté – c'est le sens du mot, comme nous l'avons dit plus haut – au crédit du contribuable, qui n'a donc plus à le payer) et d'autre part un chrysobulle d'*exkousseia*, dispense de surtaxes, ce qui aboutit à une exonération totale d'impôt. Cela range définitivement Cyrille et sa famille dans l'élite du village de Philéa. L'exemple de Cyrille est développé dans KAPLAN, Les élites rurales byzantines (cité n. 24), p. 306.

témoigne du contexte de croissance économique en milieu paysan. Bien que le XI<sup>e</sup> siècle ait vu l'essor de grands domaines et de riches propriétaires fonciers, il permit aussi une certaine consolidation de la paysannerie. Ce changement transparait également dans la politique fiscale que mènent alors les empereurs, car les concessions d'exemptions pour l'installation de nouveaux cultivateurs diminuent à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le nombre de paysans sans occupation, susceptibles d'être installés sur les terres de puissants, s'étant probablement restreint.

En 1079, l'empereur Nicéphore III Botaniate délivra un chrysobulle en faveur du monastère de Lavra, confirmant les dispositions contenues dans un chrysobulle précédent, délivré par Romain III Argyre en 1031, à savoir l'exemption fiscale pour l'installation de 100 parèques, et accordant en outre aux moines une nouvelle exemption pour 100 parèques supplémentaires<sup>127</sup>. Or, le document précise que les moines ne devaient pas les trouver ailleurs, mais les recruter « parmi les enfants et petits-enfants des douloparèques qui leur avaient été attribués »<sup>128</sup>.

Cette consolidation de la paysannerie byzantine au cours du XI<sup>e</sup> siècle a suivi une période, de plus d'un siècle, de transformations importantes dans la société rurale, qui ont entraîné, sur le plan de la fiscalité, la quasi-disparition de la commune rurale au sens fiscal du terme et la mise en place d'un système décentralisé, fondé sur la concession de revenus fiscaux à des particuliers. Toutefois, le village est demeuré le centre de la vie rurale et le cadre le plus important de l'habitat paysan. Même si, dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle, en raison de la croissance démographique, nombre de paysans ont été forcés de quitter les tenures familiales et de s'installer sur les domaines des grands propriétaires, nous avons vu que les sources du XI<sup>e</sup> siècle témoignent de la continuité des structures villageoises et du statut, relativement aisé, de leurs habitants. De même, dans un article récent, il a été question de la différence de richesse entre les paysans installés dans un grand domaine et ceux habitant un village, distinction qui semble s'être maintenue jusqu'à la fin de la période byzantine<sup>129</sup>.

En effet, la crise de la paysannerie aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles n'a pas signifié la disparition du village en tant que centre de la vie rurale à Byzance; nous avons vu que l'expansion de la grande propriété foncière ne semble avoir entraîné la disparition que d'un nombre

127. *Lavra* 1, n° 38, p. 217-219.

128. *Ibid.*, l. 19-27 : ἐπεὶ δὲ οὐκ ἦρκει τῆ τῆς βασιλείας ἡμῶν ἀγαθότητι τὸ ἔπεσθαι μόνον προηγησαμένοις καλοῖς, ἀλλ' ἔδει ταύτην καὶ παρεαυτῆ τί προσθεῖναι ἵνα καὶ ἀρχομένη φαίνεται τῶν σωτηριωδῶν, προστίθησι τῆ προαναγεγραμμένη χρυσοβούλλω δωρεὰ τῶν ἑκατὸν ἀτελῶν παροίκων καὶ δουλοπαροίκων ἴσον ἕτερον ἀριθμὸν, οὐκ ἄλλοθεν ἀναπληροῦσθαι ὀφείλοντα τοῖς μοναχοῖς ἀλλ' ἢ τῶν παίδων καὶ ἐγγόνων τῶν προσκεκληρωμένων τῆ μονῆ δουλοπαροίκων (« puisque donc le seul fait d'accepter les bienfaits précédents ne suffisait pas à la bonté de notre majesté, mais qu'il fallait que celle-ci ajoute aussi quelque chose par elle-même pour montrer qu'elle est mue par le souci du salut, elle ajoute à la précédente donation par chrysobulle de cent parèques et douloparèques non-imposés le même nombre [de parèques non imposés], qui devra être atteint par les moines uniquement avec les enfants et petits-enfants des douloparèques qui leur avait été attribués. »). Le terme douloparèque désigne les ouvriers agricoles installés sur les biens des puissants, contrairement aux parèques, qui exploitent la terre grâce à un contrat de bail à long terme. Nous nous éloignons ici substantiellement de l'opinion émise par N. ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ [N. ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ], *Οἱ βυζαντινοὶ δουλοπάροικοι*, *Σύμμεικτα* 5, 1983, p. 295-302, selon laquelle les douloparèques sont avant tout d'anciens esclaves alors chasés.

129. ESTANGÜI GÓMEZ, Richesses et propriété paysannes (cité n. 63).

très restreint de communes villageoises. En revanche, les *praktika* de la période du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle témoignent de la vitalité de ces communautés et du niveau de vie convenable de leurs habitants.

À partir du XI<sup>e</sup> siècle, le monde rural byzantin est caractérisé par une certaine interdépendance entre les espaces villageois et domaniaux<sup>130</sup>. En effet, à cette époque, la frontière entre paysans indépendants habitant dans un village et paysans locataires de terres d'un grand propriétaire tend à s'effacer progressivement, même si des métayers ont toujours existé<sup>131</sup> : malgré la nature de la documentation conservée, issue pour l'essentiel des archives monastiques, la plupart des paysans attestés par les *praktika* étaient à la fois habitants d'un village, propriétaires d'un grand nombre de biens meubles et immeubles, et locataires d'une terre appartenant souvent à un puissant. Le dossier relatif au monastère de la Théotokos Éléousa à Stroumitza (ancienne Tibérioupolis, au nord de la Macédoine), fondé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, en fournit un exemple, car il témoigne de l'enrichissement des paysans travaillant sur les terres du monastère et de leur installation ultérieure dans le village voisin de Palaiokastron (actuel Veljusa)<sup>132</sup>.

Si la progression de la grande propriété, déjà évidente pour Paul Lemerle, ne s'est pas démentie, une chose, néanmoins, doit être largement nuancée : cette progression n'a pas entraîné la disparition d'une société villageoise relativement aisée et dynamique, qui est également en bonne partie responsable du décollage économique des campagnes byzantines. Si Paul Lemerle intitulait son dernier développement « une société bloquée », la réalité issue des documents dont la publication s'est multipliée force à modifier sensiblement cette appréciation. La société rurale byzantine du XI<sup>e</sup> siècle est au contraire extrêmement mobile, inscrite dans la dynamique de croissance, et donc de changement, qui commence au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle et se poursuit jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle au moins, même si le démembrement de l'Empire en 1204 à la suite de la prise de Constantinople par les croisés ne permet de sentir le phénomène que dans l'Empire de Nicée : la diminution de la production sur laquelle Paul Lemerle s'interrogeait n'a pas eu lieu. La société rurale byzantine s'inscrit dans le mouvement général de croissance que connaissent l'Europe et le monde méditerranéen, dont le XI<sup>e</sup> siècle est un temps fort, et qui continue sur un rythme encore accéléré au siècle suivant.

Les effets de la croissance économique sont donc complexes. Dans un premier temps, les familles paysannes bénéficient d'une amélioration de leur niveau de vie qui permet la survie d'un nombre plus élevé d'enfants et pousse à l'intensification des cultures, elle-même cause de croissance. Mais le surcroît démographique pousse à la fragmentation

130. Cette situation n'est peut-être pas la même dans l'ensemble des provinces de l'Empire : elle semble certaine pour la Macédoine, mais dans les régions d'Asie Mineure, le poids de la grande propriété a pu être plus important.

131. Il convient de ne pas confondre les paysans habitant un village et prenant en location les biens d'un tiers, qui peut être un autre villageois, et les paysans installés dans un grand domaine, dont les conditions de vie sont, on vient de le voir, beaucoup moins favorables.

132. ESTANGÜI GÓMEZ, Richesses et propriété paysannes (cité n. 63), p. 205. Sur l'Éléousa, voir M. KAPLAN, Retour sur le dossier du monastère de la Théotokos Éleousa à Stroumitza, *ZRVI* 50, 2013, p. 479-492 et Id., Les moyens d'existence d'un petit monastère de Macédoine : la Théotokos Éléousa de Stroumitza (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), dans *L'argent des dieux*, colloque d'octobre 2014, sous presse.

des exploitations<sup>133</sup>, donc un appauvrissement de celles-ci, voire à la libération d'une main-d'œuvre qui ira s'employer sur de grands domaines. L'exploitation familiale en difficulté ne peut plus payer ses impôts, donc risque la confiscation ou la vente à ceux qui peuvent acquérir, les puissants, ce qui motive la législation macédonienne du x<sup>e</sup> siècle. Nous assistons donc à une crise de croissance, crise provisoire qui provoque les changements que nous avons tenté de décrire, et qui semble résolue au milieu du xi<sup>e</sup> siècle ou un peu plus tard.

*Université Panthéon-Sorbonne*

*Université Panthéon-Sorbonne*

133. Voir ci-dessus n. 58.

## ABRÉVIATIONS

- AASS* *Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur, vel a catholicis scriptoribus celebrantur quae ex latinis et graecis, aliarumque gentium antiquis monumentis, collegit, digessit, notis illustravit J. Bollandus, operam et studium contulit G. Henschenius, Antuerpiae – Bruxellis 1643-1940.*
- ACO* *Acta conciliorum oecumenicorum*, ed. instituit E. Schwartz, continuavit J. Straub, Berlin 1914-1940.
- ACO, ser. sec.* *Acta conciliorum oecumenicorum. Series secunda*, ed. R. Riedinger, Berlin 1984-.
- Annae Comnenae Alexias : Annae Comnenae Alexias*, rec. D. R. Reinsch et A. Kambylis (CFHB 40, 1), Berolini 2001.
- Annales ESC* *Annales, économie, sociétés, civilisations*. Paris.
- AnBoll* *Analecta Bollandiana*. Bruxelles.
- Anne Comnène, *Alexiade* : Anne Comnène, *Alexiade, règne de l'empereur Alexis I Comnène (1081-1118)*, texte établi et trad. par B. Leib (Collection byzantine), 4 vol., Paris 1937-1976.
- AnTard* *Antiquité tardive*. Turnhout.
- ArchOr* *Archiv Orientalní*. Praha.
- Aristakès de Lastivert, *Récit des malheurs de la nation arménienne*, trad. française avec une introd. et commentaire par M. Canard et H. Berbérien d'après l'éd. et la trad. russe de K. Yuzbashian (Bibliothèque de *Byzantion* 5), Bruxelles 1973.
- BCH* *Bulletin de correspondance hellénique*. Paris.
- BEFAR Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes.
- BHG, BHG<sup>3</sup>* *Bibliotheca hagiographica Graeca*, 3<sup>e</sup> éd. mise à jour et considérablement augmentée, Bruxelles 1957.
- BMFD* *Byzantine monastic foundation documents : a complete translation of the surviving founders' typika and testaments*, ed. by J. Thomas and A. Constantinides Hero (DOS 35), Washington DC 2000.
- BMGS* *Byzantine and modern Greek studies*. Leeds.
- Bryennios, *Histoire* : Nicéphore Bryennios, *Histoire*, introd., texte, trad. et notes par P. Gautier (CFHB 9), Bruxelles 1975.
- BSA* *The annual of the British School at Athens*. London.
- BSl.* *Byzantinoslavica : revue internationale des études byzantines*. Praha.
- Byz.* *Byzantion : revue internationale des études byzantines*. Wetteren.
- Byz. Forsch.* *Byzantinische Forschungen : internationale Zeitschrift für Byzantinistik*. Amsterdam.
- BZ* *Byzantinische Zeitschrift*. Berlin.
- CArch* *Cahiers archéologiques*. Paris.

- CC Corpus christianorum. Turnhout.
- CCCM Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis. Turnhout.
- CCSG Corpus christianorum. Series Graeca. Turnhout.
- CCSL Corpus christianorum. Series Latina. Turnhout.
- CEFR Collection de l'École française de Rome. Rome.
- CFHB Corpus fontium historiae Byzantinae.
- CHEYNET, *Pouvoir et contestations* : J.-C. CHEYNET, *Pouvoir et contestations à Byzance : 963-1210* (Byzantina Sorbonensia 9), Paris 1990.
- CHEYNET, *Société* : J.-C. CHEYNET, *La société byzantine : l'apport des sceaux* (Bilans de recherche 3), Paris 2008.
- CHEYNET *et al.*, *Istanbul* : J.-C. CHEYNET, avec la coll. de V. BULGURLU et T. GÖKYILDIRIM, *Les sceaux byzantins du musée archéologique d'Istanbul*, Istanbul 2012.
- CHEYNET – MORRISSON – SEIBT, *Seyrig* : J.-C. CHEYNET, C. MORRISSON, W. SEIBT, *Les sceaux byzantins de la collection Henri Seyrig*, Paris 1991.
- CJ *Corpus iuris civilis. 2, Codex Justinianus*, recognovit P. Krüger, Berolini 1877.
- CPG *Clavis patrum Graecorum*. Turnhout 1974-2003.
- CRAI *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Paris.
- CSCO Corpus scriptorum christianorum orientalium. Louvain.
- CSHB Corpus scriptorum historiae Byzantinae.
- CTh *Codex Theodosianus*.
- DAI Constantine Porphyrogenitus, *De administrando imperio*, Greek text ed. by Gy. Moravcsik; English transl. by R. J. H. Jenkins (CFHB 1), Washington DC 1967<sup>2</sup>.
- DChAE *Δελτίον τῆς Χριστιανικῆς ἀρχαιολογικῆς ἐταιρείας*. Athènes.
- Dionysiou *Actes de Dionysiou*, éd. diplomatique par N. Oikonomidès (Archives de l'Athos 4), Paris 1968.
- DOC III, 1 Ph. GRIERSON, *Catalogue of the Byzantine coins in the Dumbarton Oaks collection and in the Whittemore collection. 3, Leo III to Nicephorus III, 717-1081. 1, Leo III to Michael III, 717-867*, Washington DC 1973.
- DOC III, 2 Ph. GRIERSON, *Catalogue of the Byzantine coins in the Dumbarton Oaks collection and in the Whittemore collection. 3, Leo III to Nicephorus III, 717-1081. 2, Basil I to Nicephorus III, 867-1081*, Washington DC 1993.
- Docheiariou *Actes de Docheiariou*, éd. diplomatique par N. Oikonomidès (Archives de l'Athos 13), Paris 1984.
- DÖLGER & WIRTH, *Regesten* : F. DÖLGER, P. WIRTH, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453. 2, 1025-1204*, erweiterte und verbesserte Auflage, München 1995.
- DOP *Dumbarton Oaks papers*. Washington DC.
- DOS Dumbarton Oaks studies. Washington DC.
- DOSeals 1-6 *Catalogue of Byzantine seals at Dumbarton Oaks and in the Fogg Museum of Art. 1, Italy, North of the Balkans, North of the Black Sea*, ed. by J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 1991; 2, *South of the Balkans, the Islands, South of Asia Minor*, ed. by J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 1994; 3, *West, Northwest, and Central Asia Minor and the Orient*, ed. by J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 1996; 4, *The East*, ed. by E. McGeer, J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 2001; 5, *The East (continued)*,

- Constantinople and environs, unknown locations, addenda, uncertain readings*, ed. by E. McGeer, J. Nesbitt and N. Oikonomides, Washington DC 2005 ; 6, *Emperors, patriarchs of Constantinople, addenda*, ed. by J. Nesbitt, Washington DC 2009.
- DOT Dumbarton Oaks texts. Washington DC.
- EEBS Ἐπετηρὶς Ἐταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν. Ἀθήνα.
- EHB *The economic history of Byzantium : from the seventh through the fifteenth century*, A. E. Laiou, ed.-in-chief (DOS 39), Washington DC 2002 (réimpr. 2007).
- EI *Encyclopédie de l'Islam*, Leiden – Paris 1913-1938.
- Esphigménou *Actes d'Esphigménou*, éd. diplomatique par J. Lefort (Archives de l'Athos 6), Paris 1973.
- FM 1-12 *Fontes minores*, hrsg. von D. Simon (Forschungen zur byzantinischen Rechtsgeschichte), Frankfurt am Main 1976-.
- GRBS *Greek, Roman and Byzantine studies*. Durham.
- GRUMEL – DARROUZÈS, *Regestes : V. GRUMEL, Les registes des actes du patriarcat de Constantinople. 1, Les actes des patriarches. 3, 1043-1206, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée* par J. Darrouzès, Paris 1989.
- Hommes et richesses 2 : Hommes et richesses dans l'Empire byzantin. 2, VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, éd. par V. Kravari, J. Lefort et C. Morrisson (Réalités byzantines 3), Paris 1991.
- IG *Inscriptiones Graecae*. Berlin 1903-.
- Ioannes Mauropus, *Opera Iohannis Euchaitorum metropolitae quae in codice Vaticano Graeco 676 supersunt*, ed. P. de Lagarde (Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen 28), Göttingen 1882.
- Ioannes Mauropus, *Ep. The letters of Ioannes Mauropus metropolitan of Euchaita*, Greek text, transl., and commentary by A. Karpozilos (CFHB 34), Thessalonike 1990.
- IIRAIK *Известия Русского археологического института в Константинополе*. Одесса, София.
- Iviron 1-2 *Actes d'Iviron. 1, Des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, éd. diplomatique par J. Lefort, N. Oikonomides, D. Papachryssanthou, avec la collab. de H. Métrévélis (Archives de l'Athos 14), Paris 1985.  
*Actes d'Iviron. 2, Du milieu du XII<sup>e</sup> siècle à 1204*, éd. diplomatique par J. Lefort, N. Oikonomides, D. Papachryssanthou, avec la collab. de V. Kravari et de H. Métrévélis (Archives de l'Athos 16), Paris 1990.
- JANIN, *Géographie 1, 3* : R. JANIN, *La géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin. 1, Le siège de Constantinople et le patriarcat œcuménique. 3, Les églises et les monastères*, Paris 1953, 1969<sup>2</sup>.
- JANIN, *Géographie 2* : R. JANIN, *Géographie ecclésiastique de l'Empire byzantin. 2, Les églises et les monastères des grands centres byzantins (Bithynie, Hellespont, Latros, Galésios, Trébizonde, Athènes, Thessalonique)*, Paris 1975.
- JGR *Jus Graecoromanum*, cur. J. et P. Zepos, Athenis 1931.
- JHS *The journal of Hellenic studies*. London.
- JÖB *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*. Wien.
- JRS *The journal of Roman studies*. London.
- Kekaumenos *Cecaumeni Strategicon et incerti scriptoris De officiis regis libellus*, ed. B. Wassiliewsky, V. K. Jernstedt, Petropoli 1896.  
*Советы и рассказы Кекамена : сочинение византийского полководца XI века*, подгот. текста, введ., пер. и коммент. Г. Г. Литаврин [G. G. Litavrin], Москва 1972.

- Κεκαυμένος, *Στρατηγικόν*, εισαγωγή, μετάφραση, σχόλια Δ. Τσουγκαράκης [D. Tsougarakis], Αθήνα 1996.
- Kekaumenos, *Consilia et Narrationes*, English transl. by Ch. Roueché (Sharing ancient wisdoms 2013), <http://www.ancientwisdoms.ac.uk/folioscope/greekLit%3Atlg3017.Syno298.sawsEng01>.
- Kinamos *Ioannis Cinnami Epitome rerum ab Ioanne et Alexio Comnenis gestarum*, rec. A. Meineke (CSHB), Bonnae 1836.
- LAMPE *Greek patristic lexicon*, ed. by G. W. H. Lampe, Oxford 1961.
- LAURENT, *Corpus* 2 et 5 : V. LAURENT, *Le corpus des sceaux de l'Empire byzantin. 2, L'administration centrale*, Paris 1981.
- V. LAURENT, *Le corpus des sceaux de l'Empire byzantin. 5, L'Église. 1-3*, Paris 1963-1972.
- Lavra 1 *Actes de Lavra. 1, Des origines à 1204*, éd. diplomatique par P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, avec la collab. de D. Papachryssanthou (Archives de l'Athos 5), Paris 1970.
- LEMERLE, *Cinq études* : P. LEMERLE, *Cinq études sur le XI<sup>e</sup> siècle byzantin (1025-1118)*, Paris 1977.
- LEMERLE, *Premier humanisme* : P. LEMERLE, *Le premier humanisme byzantin : notes et remarques sur enseignement et culture à Byzance des origines au x<sup>e</sup> siècle* (Bibliothèque byzantine, Études 6), Paris 1971.
- Leo Diaconus *Leonis Diaconi caloensis Historiae libri decem; Liber de velitatione bellica Nicephori Augusti*, e rec. C. B. Hasii; accedunt *Theodosii acroases de Creta capta* e rec. F. Jacobsii et *Luitprandi legatio cum aliis libellis qui Nicephori Phocae et Joannis Tzimiscius Historiam illustrant* (CSHB 11), Bonnae 1828.
- Leo VI, *Nov.* *Οι Νεαρές Λέοντος ζ' του Σοφού, προλεγόμενα, κείμενο, απόδοση στη νεοελληνική, ευρετήρια και επίμετρο*, Σ. Ν. Τρωϊάνος [ed. S. N. Troianos], Αθήνα 2007.
- Leo VI, *Taktika* : *The Taktika of Leo VI*, text, transl. and commentary by G. T. Dennis (CFHB 49), Washington DC 2010, 2014<sup>2</sup>.
- LSJ (& *Rev. suppl.*) : *A Greek-English lexicon with a revised supplement*, comp. by H. G. Liddell & R. Scott, rev. and augm. throughout by H. S. Jones, Oxford 1996.
- Matthieu d'Édesse : *Chronique de Matthieu d'Édesse (962-1136) avec la continuation de Grégoire le Prêtre jusqu'en 1162 : d'après 3 manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris*, [ed. É. Dulaurier] (Bibliothèque historique arménienne), Paris 1858.
- MANSI *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, J. D. Mansi evulgavit, Florentiae – Venetiis 1759-1798 [réimpr. Paris 1901 et Graz 1960].
- MB 1- *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη ή Συλλογή άνεκδότων μνημείων τής Έλληνικής ιστορίας, έπιστασία Κ. Ν. Σαθα* [éd. K. N. Sathas], Βενετία 1872-1894.
- MEFRM *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*. Rome – Paris.
- MEG *Medioevo greco : rivista di storia e filologia bizantina*. Alessandria.
- MGH *Monumenta Germaniae historica*. Berlin. SS : *Scriptores. Ep.* : Epistolae.
- Michael Attaleiates, *The history* : Michael Attaleiates, *The history*, transl. by A. Kaldellis and D. Krallis (Dumbarton Oaks medieval library 16), Cambridge 2012.
- Michaelis Attaliatae Historia* : *Michaelis Attaliatae Historia*, rec. E. Th. Tsolakis (CFHB 50), Athenis 2011.
- Miguel Atalates, *Historia* Miguel Atalates, *Historia*, introd., ed., trad. y comentario de I. Pérez Martín (Nueva Roma 15), Madrid 2002.

- Michel le Syrien *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199)*, éd. et trad. par J.-B. Chabot, 1, *Traduction livres I-VII*; 2, *Traduction livres VIII-XI*; 3, *Traduction livres XII-XXI*; 4, *Texte syriaque*, Paris 1899-1924 (réimpr. Bruxelles 1963).
- MIFAO Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. Le Caire.
- MM 1-6 *Acta et diplomata graeca medii aevi sacra et profana collecta*, ed. F. Miklosich et J. Müller, 6 vol., Vindobonae 1860-1890, réimpr. Aalen 1968.
- MTM Monographies de *Travaux et mémoires*. Paris.
- Nicetas Choniates, *Historia : Nicetae Choniatae Historia*, rec. I. A. van Dieten (CFHB 11), Berolini – Novi Eboraci 1975.
- OCA Orientalia Christiana analecta. Roma.
- OCP *Orientalia Christiana periodica : commentarii de re orientali aetatis christianae sacra et profana*. Roma.
- ODB *Oxford dictionary of Byzantium*, A. P. Kazhdan ed. in chief, New York 1991.
- OIKONOMIDÈS, *Fiscalité* : N. OIKONOMIDÈS, *Fiscalité et exemption fiscale à Byzance (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.)* (Fondation nationale de la recherche scientifique. Institut de recherches byzantines. Monographies 2), Athènes 1996.
- OIKONOMIDÈS, *Listes* : N. OIKONOMIDÈS, *Les listes de préséance byzantines des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles : introduction, texte, traduction et commentaire* (Le monde byzantin 4), Paris 1972.
- OLA Orientalia Lovaniensia analecta. Louvain.
- Pantéléèmôn* *Actes de Saint-Pantéléèmôn*, éd. diplomatique par P. Lemerle, G. Dagron, S. Ćircović (Archives de l'Athos 12), Paris 1982.
- Patmos* 1-2 *Βυζαντινά έγγραφα τῆς μονῆς Πάτμου. Α΄, Αυτοκρατορικά, γενική εισαγωγή, ευρετήρια, πίνακες* υπό Ε. Λ. Βρανούση [ed. E. L. Vranousse] (Εθνικό Ίδρυμα ερευνών. Κέντρο Βυζαντινών ερευνών), Αθήνα 1980.  
*Βυζαντινά έγγραφα τῆς μονῆς Πάτμου. Β΄, Δημοσίων λειτουργῶν, διπλωματική ἐκδ. Μ. Νυσταζοπούλου-Πελεκίδου* [ed. M. Nystazorouliou-Pelekidou] (Εθνικό Ίδρυμα ερευνών. Κέντρο Βυζαντινών ερευνών), Αθήνα 1980.
- PBW M. JEFFREYS *et al.*, *Prosopography of the Byzantine world*, <<http://pbw.kcl.ac.uk>>
- Peira* *Πείρα ἤγουν διδασκαλία ἐκ τῶν πράξεων τοῦ μεγάλου κυροῦ Εὐσταθίου τοῦ Ῥωμαίου* = JGR. 4, *Practica ex actis Eustathii Romani : epitome legum*, ex ed. C. E. Zachariae a Lingenthal, ἐπιμ. Ἰ. Δ. Ζέπου, Athenis 1931.
- PG *Patrologiae cursus completus. Series graeca*, accur. J.-P. Migne, Paris 1856-1866.
- Photius, *Bibliothèque* : Photius, *Bibliothèque. 1-8*, texte établi et trad. par R. Henry, Paris 1959-1977.
- Photius, *Epistulae et Amphilochia* : *Photii Patriarchae Constantinopolitani Epistulae et Amphilochia. 1-6*, rec. B. Laourdas et L. G. Westerink (Teubner), Leipzig 1983-1988.
- PmbZ* *Prosopographie der mittelbyzantinischen Zeit*, nach Vorarbeiten F. Winkelmanns erstellt von R.-J. Lilie *et al.*, Berlin 1998-2000.
- PO Patrologia Orientalis. Paris.
- Prôtaton* *Actes du Prôtaton*, éd. diplomatique par D. Papachryssanthou (Archives de l'Athos 7), Paris 1975.
- Psellos, *Chronographia* : *Michaelis Pselli Chronographia*, hrsg. von D. R. Reinsch (Millennium-Studien 51), Berlin 2014.

- Psellos, *Chronographie* : Michel Psellos, *Chronographie ou Histoire d'un siècle de Byzance : (976-1077)*, texte établi et trad. par É. Renauld (Les Belles Lettres. Collection byzantine), Paris 1926-1928.
- Psellos, *Ep.* *Michaelis Pselli scripta minora magnam partem adhuc inedita. 2, Epistulae*, ed. recognovitque E. Kurtz ex schedis eius relictis in lucem emisit F. Drexler (Orbis Romanus. Bibliotheca di testi medievali 12), Milano 1941.
- Psellos, *Historia syntomos* : *Michaelis Pselli Historia syntomos*, rec., Anglice vertit et commentario instruxit W. J. Aerts (CFHB 30), Berolini 1990.
- Psellos, *Or.* *Michaelis Pselli Orationes panegyricae*, ed. G. T. Dennis, Lipsiae 1994.
- Ps.-Symeon Magister : *Theophanes continuatus, Ioannes Cameniata, Symeon Magister, Georgius Monachus*, ex rec. I. Bekkeri (CSHB 31), Bonnae 1838, p. 601-760.
- RALLÈS – POTLÈS 1-6 : *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων*, ὑπὸ Γ. Α. Πάλλη καὶ Μ. Ποτλῆ, ἐν Ἀθήναις 1852-1859.
- RE *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart – München 1894-1997.
- REArm *Revue des études arméniennes*. Paris.
- REB *Revue des études byzantines*. Paris.
- REG *Revue des études grecques*. Paris.
- RbK *Reallexikon zur byzantinischen Kunst*, begr. von K. Wessel und M. Restle, hrsg. von K. Wessel, Stuttgart 1966-.
- RHT *Revue d'histoire des textes*. Turnhout.
- RN *Revue numismatique*. Paris.
- RSBN *Rivista di studi bizantini e neoellenici*. Roma.
- SBS *Studies in Byzantine sigillography*.
- SC Sources chrétiennes. Paris.
- Scylitzes *Ioannis Scylitzae Synopsis historiarum*, rec. I. Thurn (CFHB. Series Berolinensis 5), Berlin – New York 1973.
- Scylitzes continuatus dans Georgius Cedrenus : *Georgius Cedrenus Ioannis Scylitzae ope*, ab I. Bekkeri suppletus et emendatus (CSHB 4), Bonnae 1838-1839, vol. 2, p. 641-744.
- Scylitzes continuatus : *Ἡ συνέχεια τῆς Χρονογραφίας τοῦ Ἰωάννου Σκυλίτση (Ioannes Skylitzes Continuatus)*, εκδ. Ε. Θ. Τσολάκης [E. Th. Tsolakakis] (Ἰδρυμα μελετῶν Χερσονήσου τοῦ Αἴμου 105), Θεσσαλονίκη 1968.
- Skyllitzès, *Empereurs* : Jean Skylitzès, *Empereurs de Constantinople*, texte trad. par B. Flusin et annoté par J.-C. Cheynet (Réalités byzantines 8), Paris 2003.
- SVORONOS, Remarques : N. SVORONOS, Remarques sur les structures économiques de l'Empire byzantin au XI<sup>e</sup> siècle, *TM* 6, 1976, p. 49-67.
- Symeon Magister, *Chronicon* : *Symeonis Magistri et Logothetae Chronicon*, rec. S. Wahlgren (CFHB 44, 1), Berolini – Novi Eboraci 2006.
- Syn. CP *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae e codice Sirmondiano nunc Berolinensi, adiectis synaxariis selectis, Propylaeum ad Acta Sanctorum Novembris*, éd. H. Delehaye, Bruxelles 1902 [réimpr. Louvain 1954].
- Teubner Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana.
- Theophanes *Theophanis Chronographia*, rec. C. de Boor (Teubner), Lipsiae 1883-1885 [réimpr. Hildesheim – New York 1980].

- Theophanes continuatus : *Theophanes continuatus, Ioannes Cameniata, Symeon Magister, Georgius Monachus*, ex rec. I. Bekkeri (CSHB 31), Bonnae 1838.
- Theophanes continuatus, ed. Featherstone – Signes : *Chronographiae quae Theophanis Continuati nomine fertur libri I-IV*, rec., anglice verterunt, indicibus instruxerunt M. Featherstone et J. Signes-Codoñer, nuper repertis schedis C. de Boor adiuvantibus (CFHB 53), Boston – Berlin 2015.
- Théophylacte, *Lettres* : Théophylacte d'Achrida, *Lettres*, introd., texte, trad. et notes par P. Gautier (CFHB 16, 2), Thessalonique 1986.
- TIB *Tabula Imperii Byzantini*. Wien.  
 TIB 2 : F. HILD & M. RESTLE, *Kappadokien (Kappadokia, Charsianon, Sebasteia und Lykandos)*, Wien 1981.  
 TIB 7 : K. BELKE & N. MERSICH, *Phrygien und Pisidien*, Wien 1990.  
 TIB 13 : K. BELKE, *Bithynia und Hellespontos*, en préparation.  
 TIB 15 : K.-P. TODT & B. A. VEST, *Syria (Syria Prôtē, Syria Deutera, Syria Euphratēsia)*, 3 vol., Wien 2014.
- Timarion Pseudo-Luciano, *Timarione*, testo critico, introd., trad., commentario e lessico a cura di R. Romano (Byzantina et Neo-hellenica Neapolitana 2), Napoli 1974.
- TLG Thesaurus linguae Graecae.
- TM *Travaux & mémoires*. Paris.
- TRAPP, *Lexikon* : *Lexikon zur byzantinischen Gräzität besonders des 9.-12. Jahrhunderts*, erstellt von E. Trapp, Wien 1994-.
- Typikon de Grégoire Pakourianos* : éd. P. GAUTIER, Le typikon du sébaste Grégoire Pakourianos, *REB* 42, 1984, p. 5-145.
- Variorum CS Variorum collected studies series. London – Aldershot.
- Vatopédi 1, 3 *Actes de Vatopédi. 1, Des origines à 1329*, éd. diplomatique par J. Bompaire, J. Lefort, V. Kravari, C. Giros (Archives de l'Athos 21), Paris 2001.  
*Actes de Vatopédi. 3, De 1377 à 1500*, éd. diplomatique par J. Lefort, Ch. Giros, V. Kravari, K. Smyrlis, R. Estangüi Gómez (Archives de l'Athos 23), Paris sous presse.
- Villages dans l'Empire* : *Les villages dans l'Empire byzantin, IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, éd. par J. Lefort, C. Morrisson et J.-P. Sodini (Réalités byzantines 11), Paris 2005.
- Vita Basilii* *Chronographiae quae Theophanis Continuati nomine fertur liber quo Vita Basilii imperatoris amplectitur*, rec. Anglice vertit indicibus instruxit I. Ševčenko nuper repertus schedis C. de Boor adiuvantibus (CFHB 42), Berlin 2011.
- Vita Euthymii* *Vita Euthymii patriarchae CP*, text, transl., introd. and commentary by P. Karlin-Hayter (Bibliothèque de Byzantion 3), Bruxelles 1971.
- Vita Ignatii* (BHG 817) Nicetas David, *The life of Patriarch Ignatius*, text and transl. by A. Smithies, with notes by J. M. Duffy (CFHB 51 – DOT 13), Washington DC 2013.
- VV *Византийский временник*. Москва.
- WBS Wiener byzantinistische Studien. Wien.
- WILSON, *Scholars* : N. G. WILSON, *Scholars of Byzantium*, London – Cambridge Mass. 1996<sup>2</sup> [1983].
- Xénophon* *Actes de Xénophon*, éd. diplomatique par D. Papachryssanthou (Archives de l'Athos 15), Paris 1986.

- Xèropotamou* *Actes de Xèropotamou*, éd. diplomatique par J. Bompaire (Archives de l'Athos 3), Paris 1964.
- ZACOS 2 G. ZACOS, *Byzantine lead seals. 2*, compiled and ed. by J. W. Nesbitt, Berne 1984-1985.
- Zonaras *Ioannis Zonarae Epitomae historiarum. 3, Libri 13-18*, ed. T. Büttner-Wobst ex rec. M. Pinderi (CSHB), Bonnae 1897.
- ZPE *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*. Bonn.
- ZRVI *Зборник радова Византолошког института*. Београд.

## ABSTRACTS/RÉSUMÉS

Luisa ANDRIOLLO & Sophie MÉTIVIER, *Quel rôle pour les provinces dans la domination aristocratique au XI<sup>e</sup> siècle?* p. 505

Although he has drawn famous portraits of Byzantine aristocrats in a number of studies, Paul Lemerle did not explicitly address the relation with the provincial territories as an important factor in creating a Byzantine aristocratic identity. The issue was first explicitly raised by Hélène Ahrweiler, who pointed to the progressive detachment of Byzantine aristocrats from their provincial bases during the eleventh century and to their subsequent “Constantinopolisation.” In later years, scholars, such as Jean-Claude Cheynet, Alexander Kazhdan and John Haldon, have further scrutinized the importance of provincial bonds as a source of social power and political influence.

The authors of this paper provide a fresh look at long-debated questions by reconsidering Byzantine aristocratic attitude toward the eastern regions of the empire on the eve of the Turkish invasions. Evidence related to the physical presence of prominent individuals and families in the eastern provinces has been collected in an updated prosopographic table, which takes into account both the ownership of properties and the performance of public functions in Asia Minor. The interpretation of the available sources sheds new light on a complex network of relations connecting the elites in the capital and a stratified provincial society. The symbolic power of provincial family memory is also examined through the prism of hagiographic literature. The Lives of Dositheos the Young and of Niketas Patrikios showcase the alleged provincial connections of two important lineages, the Genesioi and the Monomachoi, and point to their implications for family prestige and social legitimacy.

Theodora ANTONOPOULOU, *Emperor Leo VI the Wise and the “First Byzantine humanism”:  
On the quest for renovation and cultural synthesis* p. 187

The study offers a comprehensive re-evaluation of the literary personality and works of the emperor-author Leo VI the Wise. Although he nowadays emerges as a pivotal figure in the revival of letters of the ninth and tenth centuries, Leo is nearly absent from P. Lemerle’s classic book on the “First Byzantine humanism.” After suggesting an explanation for this apparent paradox and briefly reviewing subsequent scholarship on the emperor, the present author, building on her previous work, attempts to disprove the hesitance with which Leo is still approached when it comes to his literary output, and to highlight those issues which indicate and stress two themes that run through it: renovation and cultural synthesis. In particular, the article examines the following issues: Leo’s culture, classical and Christian, on the basis of mainly internal evidence; his hagiographical metaphrases and other works to which rewriting and reworking applied and which reveal his realization of the need for literary and cultural renovation and the ways in which he dealt with it; certain aspects of his personality as traced mostly, but not exclusively, in his own works; his role as a “Christian humanist” within the cultural phenomenon of the “First Byzantine humanism”; and, finally, some remarks on the influence his literary works exercised, as illustrated by their Byzantine reception. An epilogue sums up the results of this investigation, which underlines the emperor’s significant literary achievement and contribution to the revival of his time.

Isabelle AUGÉ, *Les Arméniens et l'Empire byzantin (1025-1118)*

p. 789

The Byzantine Empire has seen numerous migrations of Armenians and maintained long standing relations with Armenia. The conquest of its territory in the 11<sup>th</sup> century enhances the flow of migrants. The first part of this article attempts to present the role of the Armenians—active or passive parties—in the conduct of events of the empire's oriental border in the years 1025–1118. While the territories of the northeast are annexed and placed under direct Byzantine administration, Armenians participate in the defense against the Seljuk Turks in the region of Antioch. The key figure here is Philaretos Brachamios. The second part of this article focuses on the Armenian communities within the Byzantine Empire, in terms of location and numbers. The sources are varied but concentrate on the aristocracy, leaving in the dark lower social ranks. Finally, this article presents religious disagreements in matters of faith, which are always underlined by sources. The emperors and the ecclesiastical hierarchy try, more or less, to convert all the Armenians to the Chalcedonian faith.

Dominique BARTHÉLEMY, *L'aristocratie franque du XI<sup>e</sup> siècle en contraste avec l'aristocratie byzantine*

p. 491

In the eleventh century, the aristocracy of the Byzantine Empire, considered as a whole or in part, has sometimes been called “feudal” by assimilation with that of Western Europe during the same period. A comparative study may reveal some analogies, but the inventory of differences seems even more interesting: the ways of combining birth and merit or of fighting social ascensions of subordinates differ widely, and in feudal France, or even elsewhere in the West, there are a series of codes which oblige kings and princes to use a great deal of clemency towards their “rebel” vassals, and when the latter are fighting each other, they treat each other with some sort of respect, from which classical chivalry rises around 1100.

Béatrice CASEAU & Marie-Christine FAYANT, *Le renouveau du culte des stylites syriens aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles? La Vie abrégée de Syméon Stylite le Jeune (BHG 1691c)*

p. 701

The article offers an analysis of the 10<sup>th</sup> century Byzantine reconquest's impact on the two Symeon Stylites monasteries in northern Syria. The two saints share many characteristics besides their common name and their two monasteries were in competition since the end of late antiquity, but Symeon Stylites the Younger monastery located on the Wondrous Mountain, close to Antioch gained an advantage from being in relatively close proximity with the ruling elites sent from Constantinople, where one also notes a renewed interest for the two Syrian saints. In the early 11<sup>th</sup> century, Symeon Stylite the Younger monastery has become an economically prosperous and intellectually very lively center. It is a place of writing and translations of hagiographic texts. The ancient *Life* of the saint is either paraphrased or abridged. The authors analyze what is considered worthy to be mentioned in the middle Byzantine short versions of the saint's *Life* and the interest of these choices for the historian. A translation of this abridged *Life of Symeon Stylite the Younger* (BHG 1691c) is proposed by M.-Ch. Fayant.

Reinhart CEULEMANS & Peter VAN DEUN, *Réflexions sur la littérature anthologique de Constantin V à Constantin VII*

p. 361

This article surveys and reflects upon compilation activities from the 8<sup>th</sup> to the 10<sup>th</sup> century. Attention is paid to spiritual florilegia as well as to the influence of the monumental compilation ascribed to John Damascene. An appendix focuses on the ending of one of the anthologies treated in the article, the so-called *Coislin Florilegium*.

Jean-Claude CHEYNET, *La société urbaine*

p. 449

Studies on Byzantine society have multiplied over the last forty years, renewed by the contribution of archeology and even more of sigillography. Many unknown seals have been published and old editions have been corrected and seals better dated. As a result, the aristocracy remains the most studied social

group. While Constantinople is still the vital center of the Empire, the rise of provincial cities, notably Antioch, Edessa, Melitene, Adrianople and Thessalonica, has highlighted the local elites whose relations with the capital have largely determined the fate of the Empire. The “Queen of Cities” itself has a mix of “ethnicities,” a diversification of civil and military functions within the most important families, and an increase in the number of literate officials who worked in the administrations and entered the Senate with the consent of emperors concerned with their popularity in the capital. The coming to power of Alexis Comnenus changed much less these transformations than the upheavals engendered by the invasion of Asia Minor by the Turks. Of all these works published since the fundamental studies of P. Lemerle, the result is a less pessimistic view of the eleventh century which, without the enemy incursions in both European and Asian provinces, would have witnessed a strengthening of the economy and a greater cohesion of society.

Muriel DEBIÉ, « *La science est commune* » : *sources syriaques et culture grecque en Syrie-Mésopotamie et en Perse par-delà les siècles obscurs byzantins* p. 87

Along the lines of a reappraisal of the so-called Byzantine “Dark Ages,” this contribution addresses the question of the re-emergence of classical culture in Byzantium in the 9<sup>th</sup> century and how Syriac sources can throw some light on the continuation and yet transformation of late antique teaching and scholasticism. The continuous work by Syriac scholars on Greek scientific and philosophical texts in the 7<sup>th</sup>–10<sup>th</sup> centuries shows the availability of Greek manuscripts in the East, even beyond the Roman-Sasanian border. Syriac literature can help understand the transformation of Hellenism and the constitution of a cultural koine in other languages than Greek. A Christian as well as more specifically Syrian Hellenism blended the cultural idioms of Greek and “oriental” culture. Not only did Greek culture survive, but it spread in the Arabic polity and ultimately re-emerged in Byzantium from the shelves of the Byzantine libraries. Oblivion of classical “pagan” literature was parallel to the transmission of a new canonised knowledge in Syriac and then Arabic but was ultimately reversed: not so much thanks to the “return” of Greek manuscripts and texts from the East however as from a competition over the appropriation of ancient Greek culture beyond Christianity.

Stéphanos EFTHYMIADIS, *De Taraise à Méthode (787-847) : l'apport des premières grandes figures, une nouvelle approche* p. 165

This study is a response to, and update of, chapter 5 of Paul Lemerle’s *Premier humanisme*, which covers the period between the Seventh Ecumenical Council of Nicaea (787) and the restoration of the veneration of icons (843). Taking into account scholarly surveys as well as editions and studies of texts that have appeared in recent decades, it revalues those generations of the Byzantine literati, whether active in the patriarchal or the monastic milieu. It shows that, as a result of such concurrent factors as pursuing an education shared by iconoclasts and iconodules alike or an expanded care for copying books, Byzantium had experienced a cultural revival already by the beginning of the ninth century. This revival, however, must be measured and interpreted with the standards and priorities of Byzantine society and not those of the classical world.

Raúl ESTANGÜI GÓMEZ & Michel KAPLAN, *La société rurale au XI<sup>e</sup> siècle : une réévaluation* p. 531

Since the *Cinq études sur le XI<sup>e</sup> siècle byzantin* by Paul Lemerle (1977), the way in which the Byzantine empire countryside and its rural economy have been interpreted has evolved. Studies over the past two decades have shown that, far from being a cause of “blocking,” the growth of the large estate has favored growth, thanks to the ability of large landowners to invest. One notes the same trend in Byzantium as in the rest of Europe and the Mediterranean world. However, too great a role was accorded to the domanial framework, at the expense of the role played by the village society, which remained relatively rich and dynamic and seemed co-responsible for the economic take-off of the Byzantine countryside at that time.

The documents in the Athonite archives show a highly mobile rural society, taking part in the dynamic of growth, where peasants working on a large estate become members of a village community, improving their legal and social status. It would appear that after a period of crisis in village societies in the 10<sup>th</sup> century, changes in taxation (the end of village solidarity, the introduction of a personal tax) enabled the peasantry to improve its situation and benefit from the economic growth of the Byzantine Empire, of which the eleventh century is a strong moment, and which continues at an even faster pace in the following century.

Bernard FLUSIN, *Aréthas de Césarée et la transmission du savoir* p. 309

Paul Lemerle dedicates a chapter in his book on the “First Byzantine humanism” to “Arethas of Patras,” and while he judges unfavorably the person, he dwells on the exceptional interest of his case. Here we seek to show that Arethas, far from being a mere bibliophile, played a crucial role in the transmission of knowledge, as a teacher and also because of his awareness of the stakes involved in the copying of books. The knowledge he transmitted was to a large extent pagan, yet revised and sorted out, as was often the case in late antiquity, in the light of Christianity.

Valérie FROMENTIN, *La mémoire de l'histoire : la tradition antique, tardo-antique et byzantine des historiens grecs, v<sup>e</sup> siècle avant-x<sup>e</sup> siècle après J.-C.* p. 339

This paper aims to reassess the role played by the “first Byzantine Renaissance” in the textual transmission of Greek (pre-Christian) historians. It seeks to demonstrate against the current prevailing point of view that the making of the *Excerpta Constantiniana* did not prevent the integral works from being copied simultaneously, from either private or imperial initiatives, the two undertakings (excerpting fragments, editing complete *Histories*) both having helped preserve this textual heritage.

Andreas GKOUTZIOUKOSTAS, *Administrative structures of Byzantium during the 11<sup>th</sup> century: officials of the imperial secretariat and administration of justice* p. 561

In this paper traditional and modern research views concerning officials of the 11<sup>th</sup> century who belonged to (e.g. *protoasecretis*) or are assumed by scholars to be associated with the imperial secretariat (e.g. *mystikos*) and who are known (e.g. *droungarios of the vigla*, *kritai of the velum* and *kritai of the hippodrome*) or thought to have been judicial officers (e.g. *mystographos*, *mystolektes*, *thesmophylax*, *thesmographos*, *exaktor*, *kensor* and *praitor*) are approached critically, and some new interpretations and suggestions based on the information of the primary sources and the conclusions of our research over the past decade are proposed.

John HALDON, *L'armée au XI<sup>e</sup> siècle : quelques questions et quelques problèmes* p. 581

It is generally assumed that the defeat of the imperial army under Romanos IV at the battle of Mantzikert in 1071 was the result of a combination of several factors, including a long-term decline in military effectiveness within the empire, reflected in the demobilisation of provincial thematic forces, on the one hand, and the government's reliance on foreign mercenary soldiers, on the other; and the incompetence or poor leadership of military commanders, including the emperor Romanos IV himself. While these reasons reflect the tendencies and agendas of the sources, this paper will question some of the assumptions underlying them, and propose rather that the empire's armies continued to be effective, coherent and disciplined for much of this time, and that Romanos IV was a competent and able strategist. The picture that currently prevails is far from entirely inaccurate, but there is no doubt that some assumptions can be challenged and that greater precision can be achieved in certain respects.

James HOWARD-JOHNSTON, *Procès aristocratiques de la Peira* p. 483

Roughly a quarter of the judgements and opinions collected in the *Peira* by an admirer of Eustathius Romaios, a high court judge of the early eleventh century, concern the aristocracy. The selection of criminal cases (picked out because of the points of law they raised) reveals the seamy side of the exercise of power by the “powerful,” their use of retinues to prey upon their inferiors and the “poor” (or worse). Civil suits concerning inheritance, debts and dowries cast light on the households, wealth and attitudes of what was evidently a ruling class, conscious of its status. What is most striking is the commitment of the courts to the upholding of the law, even when it went against the interests of the “powerful.” The convictions of several members of the powerful family of the Skleroi are highlighted in the text, as are the occasions when higher courts overruled the judgments of lower courts where they had been swayed by local influence. It looks as if the justice system was successfully defending the traditional, peasant-based social order of Byzantium in the first half of the eleventh century.

David JACOBY, *Byzantine maritime trade, 1025–1118* p. 627

Despite its importance for the empire’s economy, maritime trade has not been the subject of a recent synthesis. It benefited from the general dynamism of the Byzantine economy, which raised the standard of living of the urban population. The Greeks were largely engaged in these activities, not only in the very active cabotage, long underestimated, but also in the distant trade. The Black Sea, where one of the spice routes ended up until the beginning of the eleventh century, remained a preserve. Then the Byzantine merchants supplied themselves with spices in Fatimid Egypt, where they sold silks and wood. The ships occasionally carried more and more pilgrims to the Holy Land. Amalfi and Venice were engaged in trade with the empire, which had already largely opened its ports before 1082, but their impact was rather modest and the treaty of 1082 effects were only slowly felt.

Johannes KODER, *Remarks on trade and economy in eleventh-century Asia Minor: an approach* p. 649

The territorial reconquest in the East since the end of the 9<sup>th</sup> century was important for a temporary economic and demographic stabilization in central and western Asia Minor in the 10<sup>th</sup> and the first half of 11<sup>th</sup> century. Remarkable are the structural changes of political and economic power, in part to be explained with the dominance of the new land owning aristocracy, which on the other hand was conducive for the loss of a great part of Asia Minor in the decade after 1071. This paper discusses aspects of the general conditions of economy, traffic and settlement structures, with reference to the western part of Asia Minor, where the settlement density was relatively high.

The proximity to Constantinople strengthened the economy and the transregional trade, in particular along the coastal regions and in the harbour towns, which had reduced agricultural functions, but served as seaports for the provisions, which came from the extended hinterland to be shipped to the capital. During the two centuries of prosperity, this territory of some 200,000 km<sup>2</sup> may have had some 3 million inhabitants. The major part of them lived not in the fifty (or a little more) cities, but in rural settlements, in villages, as independent farmers or as *paroikoi*. This landscape had a fully developed economy and was densely populated, but not “urbanized.”

Dimitris KRALLIS, *Historians, politics, and the polis in the eleventh and twelfth centuries* p. 419

By tracing the elusive image of the Byzantine city in the work of historians who wrote in the period from the tenth to the thirteenth centuries, this paper outlines the place of urban centres in the politics of the Medieval Roman polity. Off-hand references and small vignettes are all the reader usually gets in Byzantine histories when it comes to the empire’s urban centres. And yet, however limited, such information gathered on the actions and opinions of urban populations and their leaders allow for the reconstruction of a world where cities, large and small, rise up as active political agents. Cities are therefore by no means politically passive in Byzantium. Their populations are accustomed to making

choices in the context of internal political rivalries and rebellions, while regularly negotiating with imperial authority in order better to serve their interests. On occasion, concern for their city's well being even forced urban populations into deals with the empire's political enemies. Approached from this perspective the work of Byzantine historians, though normally focused on war, statecraft and the actions of emperors, reveals when carefully read, a world of urban agency and political activity. As recent scholarly work has once more directed our attention to Byzantium's living, breathing body politic, the empire's cities can emerge from the pages of medieval histories and chronicles as loci for the articulation of vibrant politics.

Margherita LOSACCO, *Photius, la Bibliothèque, et au-delà : l'état de la recherche, l'usage des classiques et les préfaces du corpus*

p. 235

This article is divided into four parts. The first one (I. Biography and books: general considerations) provides a selected literature survey regarding Photius' biography, along with a brief mention of the books which allegedly belonged to his personal library. The second one (II. Photius' corpus, a memorial of books of other writers: history of the printed editions, translations, and commentaries) focuses on the editorial history of Photius' main works, before and after 1974, that is to say, before and after the publication of Lemerle's *Premier humanisme* (respectively, sections II.1 and II.2). A sub-section is devoted to the issue of Photius' classical quotations in his *Letters* and *Amphilochia*, with an examination of three case-studies (II.2.2). The editorial history of Photius' *Library*, and a general survey of the relevant philological issues, will be the object of an independent section (II.3). The third part (III. Ἀρχαιολογία of Photius' *Library*) recalls the much-debated questions regarding the composition and the chronology of the *Library* and its preface, the so-called *Letter to Tarasius*. The fourth part (IV. Photius' prefaces: beyond his *Library*) provides a commentary on Photius' prefaces to: *Against the Manichaeans* (IV.1), with a note on the chronology of its fourth book (IV.1.2) and a survey of the *topoi* of this preface (IV.1.3); *Amphilochia* (IV.2); *Lexicon* (IV.3); *Mystagogia* (IV.4); the *Letter to Tarasius* is considered in the broader context of the other prefaces (IV.5). An intertextual reading of Photius' prefaces is therefore suggested (IV.6), both within Photius' work and in the long-lasting perspective of the "topics of the exordium" (Curtius). In conclusion (IV.7), it is suggested that Photius' prefaces shape a narrative frame around its huge, composite, and often untidy works, in order to give them a more profound and consistent unity.

Paul MAGDALINO, *Humanisme et mécénat impérial aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*

p. 3

This article is concerned with the social dynamics of the written production that Paul Lemerle characterised as the first Byzantine humanism. It considers the role of patronage from the top, as compared with peer complicity and competition among writers, in stimulating literary activity in non-religious genres. Although the last phase of Greek classicism in antiquity, in the early 7<sup>th</sup> century, had been shaped by imperial and patriarchal patronage, the revival of high-style literature from the end of the eighth century was initially more diffuse. During the ninth century the patriarchs overshadowed the emperors as the leading sponsors of literature, but the exceptional figure of Photius dominated the scene as much by his own output as by his patronage of other writers. The same was true of his pupil Leo VI, with whom imperial sponsorship took the lead: the literature that appeared under Leo's name was more voluminous than the works explicitly written for him. The notion—or fiction—of imperial authorship was maintained under Leo's son Constantine VII, but at the same time Constantine appears more clearly as the patron of "encyclopaedic" projects executed by others, as well as the addressee of encomiastic rhetoric. After Constantine's death (959), his projects and cultural style were continued for a generation by the quasi-imperial "prime minister" Basil the Parakoimomenos. However, Basil's removal from power in 985 revealed the fragility of imperial patronage, and suggests that this was not indispensable for the existence of Byzantine humanism.

Jean-Pierre MAHÉ, *L'âge obscur de la science byzantine et les traductions arméniennes hellénisantes vers 570-730*

p. 75

Paul Lemerle had rightly assumed that the Armenian “hellenizing” translations of the liberal arts shed light on the so-called obscure age of Byzantine science. In 1982 Abraham Terian showed that most of these translations were made between 570 (Dionysius Thrax) and 728 (various translations by Step‘anos Siwnec‘i). The Armenian version of the *Organon* dates to the end of the sixth century. A former disciple of Olympiodorus the Younger, David the Invincible, to whom are ascribed most of the commentaries, may well have been an Armenian Christian and have taken part in the Armenian translation of his own writings. As to Ananias Širakac‘i, whose *Autobiography* had been studied by Lemerle, Constantin Zuckerman (2002) convincingly fixed the chronology: 632-640, Ananias learns mathematics and liberal arts in Trebizond at the school of Tychikos. Meanwhile Tychikos also welcomes Greek students sent by the patriarch of Constantinople.

Several years after 667 (death of the Armenian patriarch Anastasius), Ananias compiles his *K‘nnikon* (a textbook concerning the Quadrivium and derived arts).

Athanasios MARKOPOULOS, *L'éducation à Byzance aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles : problèmes et questions diverses*

p. 53

The current paper re-examines four key issues relating to the educational process in Byzantium during the ninth-tenth century: i) The presence of schools of *enkyklios paideia* in Constantinople, such as the school of the Nea Ekklesia, the school of the Anonymous Professor and the school where Athanasios of Athos studied, though this begs all manner of questions; ii) The revival of the institution of the *magister liberalium litterarum*, an ancient institution with a long tradition both in late antiquity and the early Byzantine period. An examination of the sources indicates that the institution in question reappeared during the ninth century; as two highly representative examples make clear (Leo the Mathematician and Niketas David), however, this was entirely at the behest of the emperor; iii) The existence of a “school” at which the future patriarch Photios taught an especially exclusive student body; and iv) The return to prominence of “higher education,” which is borne witness to once again in the latter half of the ninth century with the founding of the Magnaura school by *caesar* Bardas, and during the tenth century with the so-called school of Constantine VII Porphyrogenetos.

Jean-Marie MARTIN, *L'Italie byzantine au XI<sup>e</sup> siècle*

p. 733

11<sup>th</sup>-century Byzantine Italy covered two distinct administrative units: the *katepanaton* of Italy (former *thema* of Langobardia) and the *thema* of Calabria. To these one should add the short-lived thema of Lucania created during the 1040s. These two provinces harboured societies with distinctly marked differences: while Calabria was hellenophone and had never left the Empire's bosom, Longobardia had a Latin-speaking, Lombard population of Germanic ascent. In Longobardia, while Lombard law was applied, a normal local administration was established, mainly staffed by members of the local elite, sometimes distinguished with honorary titles, but usually without extensive landed patrimonies. In order to strengthen the frontiers, the imperial authorities built new towns in Basilicata during the 10<sup>th</sup> century, and in Capitanata during the 11<sup>th</sup> century. The two provinces of Longobardia and Calabria also made use of different coinages, the regular imperial coins circulating in the former, while the latter preferred Sicily's gold tari.

Cécile MORRISON, *Revisiter le XI<sup>e</sup> siècle quarante ans après : expansion et crise*

p. 611

This chapter provides firstly an assessment of the various approaches of the eleventh-century economy over the forty years elapsed since Lemerle summoned the international Table Ronde in Paris (20–23.09.1973). The gloomy picture of increasing political, social and economic disintegration then prevailing has been since deeply overhauled. In the 1970's a first phase of research reconsidered more favourably the 1000's–1060's and the 1100's–1160's on either side of the 1070's–1080's undebatable

crisis and accepted the “expansion” perspective introduced by Hendy and Lemerle, although Harvey’s 1989 book of this title did not reckon the importance of the investment by peasants and powerful in the improvement of rural management, as highlighted by Lefort *et al.* The 1990’s–2010’s historiography saw the integration of the enlarged archaeological documentation into the *Economic history of Byzantium* ed. by A. E. Laiou and numerous new studies of rural settlement and trade. The second part focuses on Byzantine money in the eleventh-century and recalls the factual data concerning its metal content and the estimates of the number of coins struck before revisiting the interpretation of the successive phases of gold debasement and offering a partial update of my 1973 (*TM* 6, 1976) too blunt explanation of the process involved in the earlier expanding phase.

Paolo ODORICO, *Du premier humanisme à l’encyclopédisme : une construction à revoir* p. 23

Since its appearance in 1971, Paul Lemerle’s study *Le premier humanisme byzantin* deeply influenced scholarship in the field of Byzantine studies. However, in spite of many qualities, this influential book has several significant flaws, such as the invention of a Byzantine “encyclopaedism”: according to Lemerle, during the reign of Constantine VII Porphyrogenetos and instigated by the emperor, a group of scholars devoted itself to the creation of encyclopedias, huge repertoires of knowledge with imperial/moral purpose. The aim of the present paper is to place Lemerle’s ideas in their context, to clearly trace a distinction between “compilation” and “syllogè,” and to pay attention to the structure, the function, and the mentality behind the creation of the texts under scrutiny (the *Excerpta*, for example). The conclusion is beyond doubt: a Byzantine encyclopaedism never existed, and a re-evaluation of the “com-positions” unjustly relegated under the label “compilations” is in order.

Mihailo St. POPOVIĆ, *Les Balkans : routes, foires et pastoralisme au XI<sup>e</sup> siècle* p. 665

The present article focuses on the economic history of Byzantium as one of the manifold research interests of the renowned French scholar Paul Lemerle. By summarising and reviewing publications by Nicolas Svoronos, Michael Hendy, Michael Angold, Angeliki Laiou, Jacques Lefort, Gilbert Dagron, Cécile Morrisson and Jean-Claude Cheynet the macro-structures and the development of the economy of the Byzantine Empire are addressed and reviewed through the looking glass of their respective interpretations concerning the economic decline of Byzantium in the late Byzantine period.

The second part of the article deals with the fairs in the Balkan peninsula based on the author’s scholarly work on the volume *Tabula Imperii Byzantini* 16 (“Macedonia, Northern Part”) at the Austrian Academy of Sciences, which represented vivid nodal points of economic activity and local as well as regional transformation. After providing the designation of fairs in the Greek and Slavonic languages (*panēgyris*, *phoros* and *panagjurū*, *panagiri*, *sūborū*, *forū*), an overview is given on the fairs in the historical region of Macedonia. Finally, another aspect of the Byzantine economic activity in the Balkan peninsula is highlighted by collecting and interpreting evidence on pasture economy in the historical region of Macedonia from the 10<sup>th</sup> until the 16<sup>th</sup> centuries. Summer and winter pastures as well as seasonal dwellings of the nomads (i.e. Vlachs) are localised and the respective distribution patterns analysed. This approach leads directly to applications deriving from Digital Humanities (especially HGIS and GIScience), which provide the necessary means for the visualisation and more detailed study of this economic phenomenon.

Vivien PRIGENT, *À l’Ouest rien de nouveau ? L’Italie du Sud et le premier humanisme byzantin* p. 129

This article aims to ascertain the possibility that Southern Italy played a role in the so-called Macedonian Renaissance studied by Paul Lemerle in *Le premier humanisme byzantin*. The famous Byzantinist discarded the possibility from the outset but our knowledge of the complex realities of Byzantine Italy has considerably improved since 1971, justifying a reappraisal. The position of the Greek language itself in Italy during the “Dark Ages” is first assessed, focusing on the real impact of the 7<sup>th</sup>-century migrations. Then, a tentative panorama of the available book resources in 7<sup>th</sup>–9<sup>th</sup>-

century Southern Italy is offered. Finally, the author investigates how this cultural patrimony could have impacted the Eastern Renaissance insisting on the Muslim invasions of Sicily and the end of Iconoclasm which resulted in an influx of learned Italians in Constantinople. As a case study, sigillographic evidence are adduced to offer a glimpse on the faction built around Gregorios Asbestas, metropolitan bishop of Syracuse, a key-player in church politics at the onset of the Macedonian Renaissance.

Jonathan SHEPARD, *Man-to-man, dog-eat-dog, cults-in-common: the tangled threads of Alexios' dealings with the Franks* p. 749

Paul Lemerle's characterisation of Alexios Komnenos as "un réactionnaire borné" is consistent with Anna Komnena's portrayal of her father's resourcefulness and flair for duplicity. The demarches of Alexios towards the West in quest of military aid seem to exemplify this, along with his less celebrated bid to install a cooperative Rus prince on the Straits of Kerch. However, his interest was broader and deeper than the Byzantine or Latin sources might lead one to expect. He had close ties with other members of the de Hauteville family besides Bohemond and, in taking liege homage from the latter in 1097, he was exploiting a quite recent development in the West. Alexios' interest in the Holy Land was informed by earlier imperial policies, and by continuing communications between the Byzantine lands (including Cyprus) and monasteries in Palestine and northern Syria. Besides assigning John the Oxite to the patriarchal see of Antioch, Alexios kept up ties with the patriarch of Jerusalem. At the same time, he networked busily in Norman Apulia, while maintaining links with Count Roger of Sicily. It is contended that Alexios envisaged a Christian consensus, with three patriarchates under his wing and cooperation from a fourth, Alexandria, fostered by his amicable ties with the Fatimids; he might gain a concordat through a general church council, attended by the Roman pope or his representatives. Fantasizing as the scheme looks now, it might have spoken to significant clerical and secular elements in the West. Events, however, turned against him and Bohemond had no scruples about exploiting them to full advantage at Antioch.

Kostis SMYRLIS, *The fiscal revolution of Alexios I Komnenos: timing, scope, and motives* p. 593

The article examines the turn towards the use of land and tax grants to remunerate imperial officials instead of salaries under Alexios I. To determine the timing, scope and motives of this reform, the article studies two measures of that emperor, namely the confiscations that took place after the census of 1088/89 and the concession of estates and fiscal rights to imperial relatives. It is argued that the confiscations were extensive, affecting most great ecclesiastical and lay landowners, and that the lands seized were usually ceded to imperial relatives and state servants. The analysis of the concessions to imperial relatives underlines their scale suggesting that they were as much payment for military and civil services as they were a way to secure the political support of the beneficiaries. It is finally suggested that, rather than being the result of pressure by the powerful, the concession of lands and taxes to imperial relatives and state servants was dictated by considerations of financial efficiency.

Jean-Michel SPIESER, *La « Renaissance macédonienne » : de son invention à sa mise en cause* p. 43

The expression « Renaissance macédonienne » was not used in the first academic studies about Byzantine art in the second half of the 19<sup>th</sup> century. But its use was prepared by some comments about the relation between Byzantine art and the classical Greek art. It seems that Charles Diehl used it for the first time in the first edition of his handbook. This notion got a new momentum through the work of Kurt Weitzmann at the end of the 20' and in the 30' of the 20<sup>th</sup> century. He insists more and more in his later work on the ties, in the 10<sup>th</sup> century, of the Byzantine art with a "perennial Hellenism." These views on Byzantine art are part of a more general appreciation of the Byzantine Empire as a Greek Empire and of the Byzantines as Greeks, sometime as keeping unconsciously something of the genuine classical Greek mind. This view was supported by many art historians and historians until the second third of the 20<sup>th</sup> century and is not completely forgotten. Nevertheless, beginning with the

70', art historians and historians like H. Belting, A. Cutler, C. Mango tend towards a new approach of Byzantium, stressing its originality and giving more weight to its internal evolution than to the influence of a supposed Greek spirit.

Jean-Michel SPIESER, *L'art au XI<sup>e</sup> siècle : une vue d'ensemble* p. 675

This paper tries to review recent studies on the 11<sup>th</sup> century's art. The 11<sup>th</sup> century is itself a flexible notion. It is possible to consider that it starts at some point within the reign of Basil II and ends at the beginning or at the end of the reign of Alexis I<sup>st</sup>. It is an important century for the architecture. Many foundations give evidence for the interest of the emperors and the upper class for monasteries. Some architectural innovations belong to this century: if the cross-in-square church remains the most used plan for church building, two new types come up, the so-called Athonite plan and the Greek-cross domed octagon. The origins of both are disputed. It is a common opinion, that both, but principally the Greek-cross domed octagon, have Armenian models, but, if the question remains open, it can be said that neither is a copy of an Armenian known type. In the field of monumental painting, if more monuments are known and published, no important changes in interpretation are offered for the major lines of the stylistic and iconographic evolution. For Greece and Cappadocia, the two areas where the majority of paintings survives, the social origin of the patrons is an important field of study. New interest arises also on the topic of paintings programs, with more balanced answers than that given by O. Demus, whose work remains nevertheless fundamental. For sumptuary arts, we need new syntheses.

Anne TIHON, *Premier humanisme byzantin : le témoignage des manuscrits astronomiques* p. 325

In this paper, the author examines the astronomical manuscripts containing the works of Ptolemy and Theon of Alexandria, in order to determine the level of the astronomical knowledge during the 9<sup>th</sup> and 10<sup>th</sup> centuries. The results are rather disappointing: while Byzantine historians suggest a very high level of scientific achievement, one can hardly find in the manuscripts proofs of a real astronomical practice. The beautiful astronomical manuscripts of the 9<sup>th</sup> century (for example *Vat. gr.* 1594, *Vat. gr.* 190) do not reveal any hints of a reading of the works of Ptolemy and Theon during the 9<sup>th</sup> and 10<sup>th</sup> centuries. One can only guess that Ptolemy's *Handy tables* were used for astrological purposes. The most interesting document comes from Palestine (perhaps from Sinai Monastery): the palimpsest *Vat. syr.* 623 which contains a copy of a part of the *Handy tables* of Ptolemy written in uncial script around 800 together with an attempt of Arabic translation of Theon's *Small commentary* and a little Greco-Arabic lexicon giving the names of the winds written by the same hand on a Ptolemy's table. It is certainly one of the most ancient testimony of an Arabic translation of Ptolemy's and Theon's works.

Peter VAN DEUN, *Le commentaire de Métrophane de Smyrne sur la Première Épître de Pierre (chapitre 1, versets 1-23)* p. 389

This article offers the editio princeps of a Byzantine commentary on a part of the First Epistle of Peter (Chapter 1, 1-23); this commentary has been written by Metrophanes, who was bishop of Smyrna in the second half of the 9<sup>th</sup> century and one of the most important opponents to Patriarch Photius. The text has only been preserved in the recent manuscript Athous, Dionysiou 227.

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	v
Abréviations .....	ix

### AUTOUR DU PREMIER HUMANISME BYZANTIN édité par Bernard Flusin

#### *Notions et institutions*

Paul MAGDALINO, Humanisme et mécénat impérial aux IX <sup>e</sup> et X <sup>e</sup> siècles .....	3
Paolo ODORICO, Du premier humanisme à l'encyclopédisme : une construction à revoir .....	23
Jean-Michel SPIESER, La « Renaissance macédonienne » : de son invention à sa mise en cause. ....	43
Athanasios MARKOPOULOS, L'éducation à Byzance aux IX <sup>e</sup> -X <sup>e</sup> siècles .....	53

#### *Aux marges de l'Empire*

Jean-Pierre MAHÉ, L'âge obscur de la science byzantine et les traductions arméniennes hellénisantes vers 570-730 .....	75
Muriel DEBIÉ, « La science est commune » : sources syriaques et culture grecque en Syrie- Mésopotamie par-delà les siècles obscurs byzantins .....	87
Vivien PRIGENT, <i>À l'ouest rien de nouveau?</i> L'Italie du Sud et le premier humanisme byzantin	129

#### *Acteurs*

Stephanos EFTHYMIADIS, De Taraise à Méthode : l'apport des premières grandes figures reconsidéré .....	165
Theodora ANTONOPOULOU, Emperor Leo VI the Wise and the "first Byzantine humanism": on the quest for renovation and cultural synthesis .....	187
Margherita LOSACCO, Photius, la <i>Bibliothèque</i> , et au-delà : l'état de la recherche, l'usage des classiques et les préfaces du corpus .....	235
Bernard FLUSIN, Aréthas de Césarée et la transmission du savoir .....	309

#### *Genres*

Anne TIHON, Premier humanisme byzantin : le témoignage des manuscrits astronomiques .	325
Valérie FROMENTIN, La mémoire de l'histoire : la tradition antique, tardo-antique et byzantine des historiens grecs, V <sup>e</sup> siècle avant-X <sup>e</sup> siècle après J.-C.) .....	339
Reinhart CEULEMANS & Peter VAN DEUN, Réflexions sur la littérature anthologique de Constantin V à Constantin VII .....	361
Peter VAN DEUN, Le commentaire de Métrophane de Smyrne sur la Première Épître de Pierre (chapitre 1, versets 1-23) .....	389

**ÉTUDES SUR LE XI<sup>e</sup> SIÈCLE**  
édité par Jean-Claude Cheynet

*Historiographie*

Dimitris KRALLIS, Historians, politics, and the polis in the eleventh and twelfth centuries .. 419

*Histoire sociale*

Jean-Claude CHEYNET, La société urbaine ..... 449

James HOWARD-JOHNSTON, Procès aristocratiques de la *Peira* ..... 483

Dominique BARTHÉLEMY, L'aristocratie franque du XI<sup>e</sup> siècle en contraste  
avec l'aristocratie byzantine ..... 491

Luisa ANDRIOLLO & Sophie MÉTIVIER, Quel rôle pour les provinces dans la domination  
aristocratique au XI<sup>e</sup> siècle? ..... 505

Raúl ESTANGÜI GÓMEZ & Michel KAPLAN, La société rurale au XI<sup>e</sup> siècle : une réévaluation. 531

*Les institutions*

Andreas GKOUTZIOUKOSTAS, Administrative structures of Byzantium during  
the 11<sup>th</sup> century: officials of the imperial secretariat and administration of justice..... 561

John HALDON, L'armée au XI<sup>e</sup> siècle : quelques questions et quelques problèmes ..... 581

Kostis SMYRLIS, The fiscal revolution of Alexios I Komnenos: timing, scope and motives ... 593

*La vie économique*

Cécile MORRISON, Revisiter le XI<sup>e</sup> siècle quarante ans après : expansion et crise ..... 611

David JACOBY, Byzantine maritime trade, 1025–1118..... 627

Johannes KODER, Remarks on trade and economy in eleventh century Asia Minor:  
an approach ..... 649

Mihailo St. POPOVIĆ, Les Balkans : routes, foires et pastoralisme au XI<sup>e</sup> siècle ..... 665

*Vie culturelle et religieuse*

Jean-Michel SPIESER, L'art au XI<sup>e</sup> siècle : une vue d'ensemble ..... 675

Béatrice CASEAU & Marie-Christine FAYANT, Le renouveau du culte des stylites syriens  
aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles? La Vie abrégée de Syméon Stylite le Jeune (BHG 1691c) ..... 701

*Byzance et la périphérie*

Jean-Marie MARTIN, L'Italie byzantine au XI<sup>e</sup> siècle ..... 733

Jonathan SHEPARD, Man-to-man, dog-eat-dog, cults-in-common: the tangled threads of  
Alexios' dealings with the Franks ..... 749

Isabelle AUGÉ, Les Arméniens et l'Empire byzantin (1025-1118) ..... 789

Abstracts/Résumés en anglais ..... 809

Liste des contributeurs ..... 819

Index général ..... 821  
des manuscrits..... 844

Table des matières ..... 847